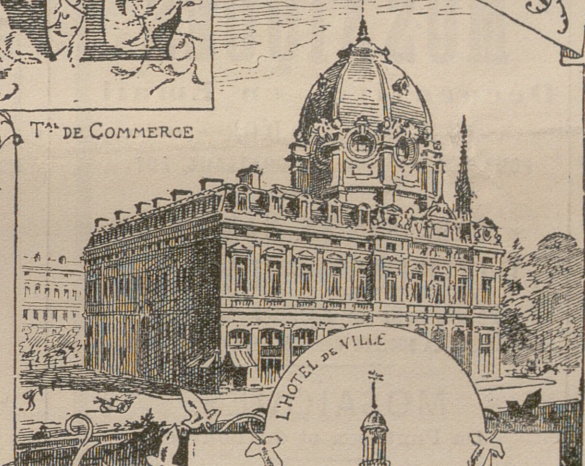
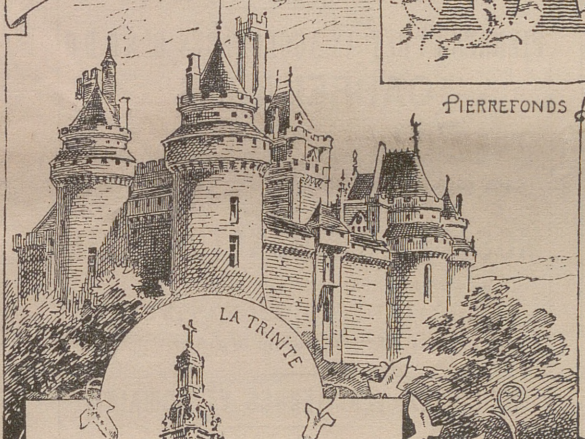


SAMÉDI 16 FÉVRIER 1889



# LE MONITEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE

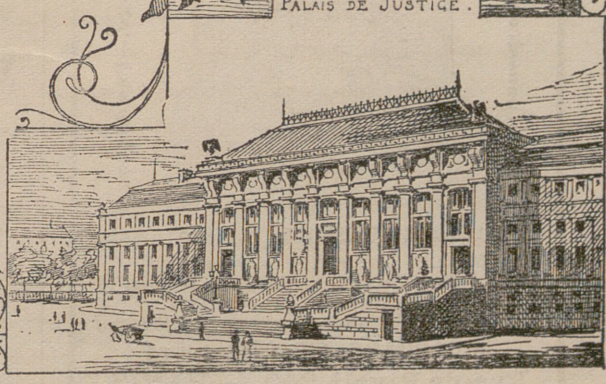
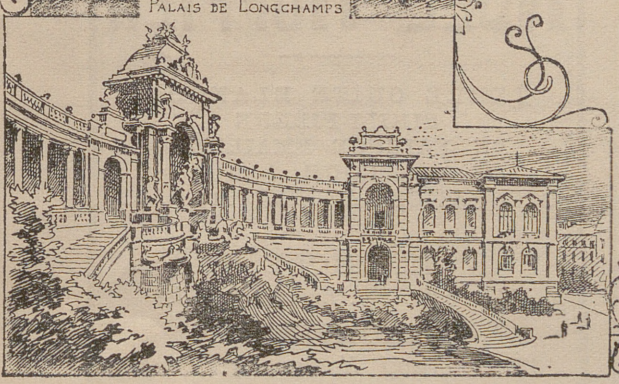
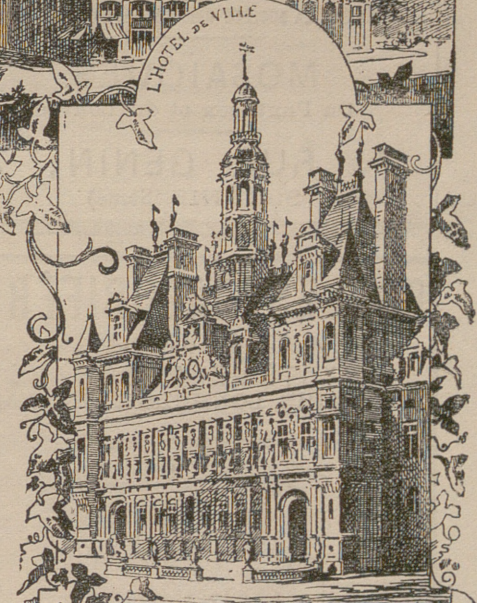
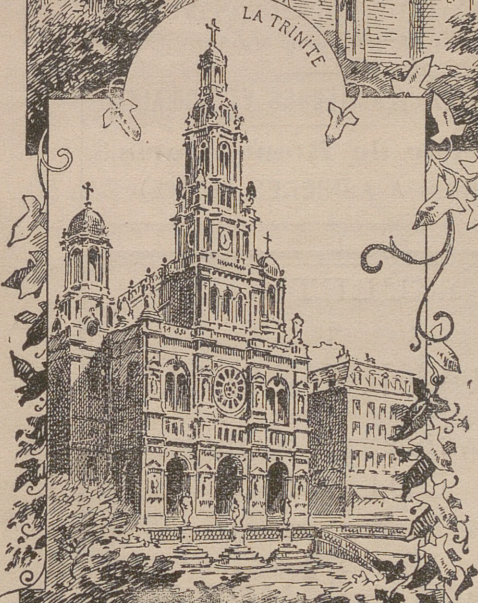


ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

### SOMMAIRE

TEXTE. — Lettre d'Italie : Le clocher de Giotto selon les plus récentes études. — Petit poème autour du diplôme de l'Exposition.  
Ecole des Beaux-Arts : Concours de 1<sup>re</sup> classe. — Maison, avenue Wagram, à Paris. — Nouveau kiosque de la musique à Monte-Carlo. — Monument commémoratif.  
Consultations juridiques. — L'éclairage artificiel. — Tracé et exécution des travaux d'assainissement. — Les mesures de sécurité dans les théâtres de Paris. — Bibliographie. — Consultations techniques. — Nominations. — Concours. — Nouvelles.  
DESSINS. — Frontispice. — Ecole des Beaux-Arts : Un hôtel du ministre de la guerre. Une passerelle. — Maison, avenue Wagram : Coupe. — Monument commémoratif à Saint-Romain. — Consultations juridiques, 1 croquis. — L'éclairage artificiel, 4 croquis. — Maison drainée suivant le système américain.  
PLANCHES HORS TEXTE. — Nouveau casino de la musique à Monte-Carlo, pl. 37. — Maison, avenue Wagram, à Paris, pl. 38.



Un numéro tous les samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.  
PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.  
Un n. postale : 33 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris  
Administration : 47, rue Bonaparte

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.

R.6599

R.5743



ROBINETS **PIPON & CHASTEL** ROBINETS  
Garde-Robes 13, RUE PORTEFOIN, PARIS. Garde-Robes

**VITRAUX D'ART**  
pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles  
**G. PIVAIN** 109, boulevard Voltaire  
PARIS  
PEINTURE ET GRAVURE SUR VERRE  
Envoi franco du catalogue sur demande

**MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES**  
**V<sup>e</sup> Raynaud et C<sup>ie</sup>**  
Usines { NARBONNE (Aude).  
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued.  
Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande  
PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 MÈTRES  
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE  
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

Union Internationale du Commerce et de l'Industrie  
CABINET DE M. **BARRAUD**  
Ancien Professeur de Mathématiques de l'Université  
(FONDÉ EN 1882)  
**H. JACQUELIN, BARRAUD & C<sup>ie</sup>**  
INGÉNIEURS CIVILS  
Obtention, Exploitation et Vente de  
**BREVETS D'INVENTION**  
Marques de Fabrique, Dessins, Modèles Industriels  
PRIX EXCEPTIONNELS  
**REPRÉSENTATION aux EXPOSITIONS**  
Installation et Vente d'Établissements Industriels  
ASSOCIATIONS, COMMANDITES, SOCIÉTÉS par ACTIONS  
30, Boulevard St-Michel, PARIS

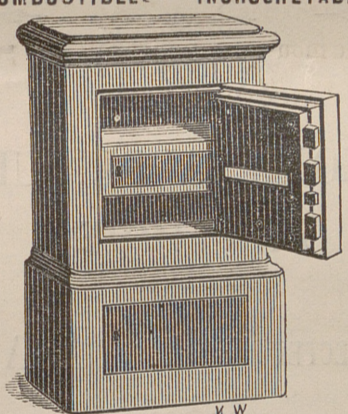
**MOSAIQUES**  
Décoratives en Email  
SUR FOND D'OR  
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.  
DALLAGES EN MARBRE  
**GUILBERT--MARTIN**  
Fournisseur de l'Atelier National  
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES  
**MOSAIQUES**  
Du Panthéon et du Louvre  
7, RUE GENIN, 7  
St-DENIS (Seine)

**POÈLES & CALORIFÈRES**  
A COMBUSTION LENTE  
SYSTÈME MUSGRAVE  
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST  
Pas de poussière. — Pas d'odeur  
Pas de surchauffage. — Pas de danger  
  
MUSGRAVE'S  
MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.  
Médaille d'argent, Amsterdam 1883  
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884  
Médaille d'argent, Anvers 1885.  
Renseignements et Prix-Courants sur demande.  
**MUSGRAVE ET C<sup>o</sup> LIMITED**  
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

**BILLARDS ET BILLARDS-TABLES**  
E. GUÉRET, 53, r. de Lanery, Paris.

**MOSAIQUES**  
Maison fondée en 1852  
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra  
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.  
**MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE**  
en marbre pour pavements  
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.  
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes  
Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beau-Arts, etc.  
**FACCHINA** \* maître mosaïste breveté  
47, rue Cardinet, PARIS

**MOSAIQUE CLOISONNÉE**  
De M<sup>r</sup> Heaton, 46, Berners St Londres  
INVENTION TRÈS-IMPORTANTE  
VOIR  
Echantillon déposé dans les bureaux  
de la CONSTRUCTION MODERNE  
17, rue Bonaparte, Paris.  
  
Peinture exécutée en Mosaïque Cloisonnée d'après l'original.  
Boudoir de la marquise de Serigny. S. K. Museum.

**COFFRES-FORTS PETITJEAN**  
INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES  
131, boulevard Sébastopol, 131.  
  
93, rue de Richelieu, 93.  
PARIS

**PAUL CHALET**  
60, rue Dombasle, 60  
USINE A VAPEUR  
**CHARPENTES BOIS ET FER**  
ENTREPRENEUR  
De la Ville de Paris, de l'Etat  
Assistance publique.  
**SERRURERIE ET MENUISERIE**  
Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.  
Rampes en fer, brev. s. g. d. g.  
**HANGARS ÉCONOMIQUES.**  
TÉLÉPHONE

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX  
CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier.

**C<sup>ie</sup> DU TAPIS-CORTICINE**  
LINOLEUM PERFECTIONNÉ  
Corticine Silencieux. Carpettes Escaliers  
52, Rue Etienne-Marcel, 52, Paris.

Méd. d'or, Ex-Universelle de 1878  
**CARRELAGES MOSAIQUES**  
EN GRÈS C-GRAM DE LA VALLEE DE BRAY  
**BOULENGER AINÉ**  
ACHILLE BOULENGER, Succ<sup>r</sup> ACNEUIL (Oise)

**MOSAIQUES**  
EN MARBRE POUR DALLAGES ET SUR FOND D'OR  
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.  
DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES  
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Eglise Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.  
RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;  
**ANC<sup>ie</sup> MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO**  
1<sup>re</sup> MAISON FONDÉE A PARIS  
**A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC<sup>r</sup>**  
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B<sup>e</sup> S G D G  
**CARRELAGES**  
St. iés pour cours et passages  
dits mosaïques en ciments colorés  
en mosaïques de granits et de marbres  
**MOSAIQUES COIGNET B<sup>s</sup> S G D G**  
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES ETC.  
MOSAIQUES DÉCORATIVES  
EXÉCUTION SUR PLACE  
**MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES**  
21, rue de Rome. Paris.  
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

SCULPTURE  
ET  
**CÉRAMIQUE D'ART**  
ANCIENNE MAISON  
COLLINOT  
**NOEL RUFFIER**  
TERRE CUITE BLANCHE  
SIMILI-PIERRE  
EN FAIENCE ÉMAILLÉE  
POUR  
DÉCORATION ARCHITECTURALE  
FABRIQUE:  
44, rue de l'Est. Boulogne s.-Seine  
MAGASINS:  
32, boulevard Haussmann, Paris.



### LETTRE D'ITALIE

LE CLOCHER DE GIOTTO SELON LES PLUS RÉCENTES ÉTUDES.

ANDIS que je travaille à recueillir les faits qui me sont nécessaires pour pouvoir continuer mon réquisitoire sur le mouvement de l'édilité dans les principales villes de l'Italie, permettez que, comme entr'acte, je vous parle aujourd'hui de certaines études qui ont été faites à propos du clocher de Giotto — études détruisant en grande partie ce qui était déjà connu sur la construction de ce superbe monument.

Vous savez parfaitement que le courant moderne dans les études de la critique artistique a prouvé la fausseté de nombreux détails recueillis par les historiens sur plus d'un monument. C'est ainsi que l'histoire de tous nos monuments a été refaite *ab ovo* et que de nouvelles surprises ont éveillé la curiosité des historiens et des artistes. Il ne vous déplaira donc pas que je porte quelquefois l'argument de mes lettres sur ce terrain où, à vrai dire, les travailleurs sont nombreux, bien que leurs peines soient assez souvent perdues pour la généralité. Et je suis sûr de ne pas me tromper.

Après les études de Milanesi, de Semper, de Guasti, de Cavallucci, il semblerait que tout le monde dût savoir que le Dôme de Florence n'est pas l'ouvrage de Arnolfo di Cambio et que la gloire qui, à propos de ce monument, retombait sur Taddeo Gaddi et sur Andrea Orcagna, appartient en grande partie à Francesco di Talenti, à Neri di Fioravante, à Benci di Cione, à Giovanni di Lapo Ghini, à Simone di Francesco Talenti; — et cependant, même en Italie, en parlant du Dôme de Florence souvent on n'entend prononcer que le nom de Arnolfo.

Or il me paraît très utile que votre journal, si répandu et si apprécié, contribue à faire connaître les résultats des patients studieux qui, sans prendre garde aux difficultés et à la fatigue, se sont proposé de ne rien affirmer si ce n'est ce qui peut être lumineusement prouvé.

Cette fois je vous parlerai du clocher qui a donné à Giotto la

renommée d'éminent architecte et qui *vice-versa* n'est pas l'ouvrage de Giotto.

Vous autres Français, habitués aux fantaisies de votre style ogival, tout à pointes et à clochetons, en voyant le clocher du Dôme de Florence, vous n'éprouverez pas la même impression que celle qui vous frappe en admirant les tours de Saint-Ouen, de la cathédrale de Burgos ou de celle de Reims; mais cependant votre impression sera de l'étonnement.

Le clocher de Florence, comme il est aujourd'hui, est bien différent de ce qu'il devait être, et s'il avait été construit comme Giotto l'avait imaginé, il aurait eu de plus grands rapports avec les tours de vos églises les plus monumentales.

L'histoire la plus complète et la plus certaine du clocher de Giotto nous a été laissée par Pucci, écrivain contemporain de Giotto, vers 1334. Et l'histoire de Pucci a été résumée avec beaucoup de grâce en une suite de stances dans lesquelles on parle aussi, outre Giotto, de Andrea Pisano et de Francesco di Talenti. Giotto, Andrea Pisano et Francesco di Talenti, voilà les trois grands maîtres qui ont travaillé au clocher sur lequel chacun d'eux a laissé le cachet visible de son talent. Il est donc bien naturel qu'on se demande: Qu'y a-t-il alors de l'œuvre de Giotto dans le clocher tel qu'il existe?

Rien que la partie inférieure de la base, à une hauteur de six mètres environ, et qui contient toute la première série des carreaux hexagones sculptés avec variété par Giotto.

A Giotto, mort en janvier 1336-37, succéda Andrea Pisano, et son œuvre commença naturellement où finit celle de Giotto. A vrai dire, on ne peut certifier où s'arrêta Andrea, mais en observant une peinture qui se trouve à Florence dans les « Uffizii del Bigallo », on présume que Andrea a pu s'arrêter à la hauteur des premières fenêtres. Le Pucci, que j'ai nommé, nous apprend que Andrea Pisano provoqua son éloignement en introduisant dans le clocher un changement qui ne plut pas. On a voulu reconnaître ce changement en certains petits pilastres

placés sur la ligne des niches, qui est celle construite précisément par Andrea, et qui a tout le caractère d'une chose à laquelle on n'a pas voulu donner de suite. C'est à ce point que le Talenti entre en scène.

\*  
\* \*

Avant de continuer, permettez-moi de dire quelque chose de ce Talenti que l'histoire a oublié par injustice du sort.

Francesco di Talento ou Talenti, quand l'histoire de notre art sera définitivement dépoüllée des erreurs et des faussetés, acquerra la renommée d'un des plus grands architectes italiens du XIV<sup>e</sup> siècle.

Ce Talenti en 1335 remaniait le dessin général du Dôme de Florence, en 1357 avait grandement modifié les nefs intérieures de ce temple, et en 1358 avait donné le dessin de la décoration architecturale de la partie des côtés du Dôme plus près de la façade qui, par erreur, a été attribuée à Arnolfo et à Giotto.

Vous savez parfaitement que la principale caractéristique du Dôme de Florence est dans sa décoration en marbres polychromiques qui, à Viollet-le-Duc, firent toujours l'impression d'un ouvrage en ébénisterie. Vous savez aussi que l'évolution ogivale de l'architecture florentine, se manifeste énergiquement par le clocher, plutôt que par le Dôme. Or, avant Talenti, l'état de cette architecture, dans ces origines organiques et décoratives, était assez incertain malgré le génie de Arnolfo et de Giotto. L'architecture florentine ne prit le caractère stable et parfait qui forme le style florentin du moyen âge que par l'œuvre de Francesco di Talenti. Vous pourrez, quand bon vous semblera, avoir la preuve de l'autorité de mon affirmation, en observant la photographie de cette partie dont je vous ai parlé et qui appartient à l'œuvre de Talenti.

A ce point je m'entends dire : mais Andrea Orcagna, l'auteur supposé de la loge qui, à Florence, prend son nom, ne vivait-il pas à cette époque? — Orcagna vers l'année 1368) élevait un monument splendide avec le Tabernacolo di Or San Michele, mais les côtés du Dôme de Florence, par leur mérite artistique et par leur caractère en parfaite harmonie avec l'esprit du pays, ne peuvent être comparés au Tabernacolo di Or San Michele.

Je ne puis ici discuter en toute latitude une thèse déjà triomphalement soutenue par un de mes collègues, l'architecte Despotti-Mospignotti, à qui l'on doit en grande partie les recherches que j'ai l'honneur de vous communiquer.

\*  
\* \*

Revenons au clocher. Il est aisé de comprendre qu'il n'est pas d'un seul jet et qu'on peut y distinguer trois caractères : le premier, du sol au commencement de ses fenêtres les plus basses ; le second, de ce point à l'étage des dernières grandes fenêtres ; le troisième, de l'étage des grandes fenêtres au toit. Or, en regard de l'origine giottesque, on peut se demander : En admettant ces trois variétés de caractère, peut-on croire que Giotto ait commencé un clocher si important sans l'avoir précédemment imaginé et mis en dessin de la base au sommet? Et le dessin? a-t-il été perdu?

A ce point le problème prend un grand intérêt.

Non ; le dessin n'a pas été perdu — (au moins je le crois). Dans l'Uffizio dell'opera du Dôme de Sienne, il existe un parchemin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui contient le dessin d'un clocher. Ce clo-

cher, de forme carrée jusqu'au dernier étage qui est octogone, est renforcé aux angles par de grands pilastres ou contreforts octogonaux. La base est celle du clocher de Giotto, la différence commence de la ligne de la première région à carreaux, et la différence est très significative. J'ai devant moi la photographie du clocher de Florence tel qu'il se trouve actuellement et le parchemin de Sienne. Si je voulais vous décrire les différences entre les deux il me faudrait l'espace de deux ou trois pages. Les deux clochers sont *identiques dans la base*, et le clocher du parchemin se détache absolument au dernier étage du clocher qui a été bâti. Dans le parchemin, sur le carré de la dernière région, avant la région du couronnement, est placé un octogone avec pinacles aux angles et en correspondance des grands pilastres octogonaux avec de longues fenêtres géminées de fronton (gâble), et puis avec une grande pyramide finale comme à Chartres, à Burgos, à Rouen, à Caen, à Cologne etc... Il a été remarqué, cela soit dit en passant, que l'idée du clocher avec une haute pyramide a toujours existé à Florence et y existe encore, puisque les florentins disent encore que le clocher de Giotto n'est pas fini, et cela précisément à cause de la pyramide qui y manque.

\*  
\* \*

Court-on quelque risque à admettre que le dessin du parchemin de Sienne soit le dessin du clocher de Florence? Je crois que non. En effet, nous avons un dessin qui présente les mêmes particularités de base du clocher de Florence dans la partie qui certainement est ouvrage de Giotto; nous avons dans le dessin de Sienne et dans le clocher de Florence une absolue identité de forme. La polychromie du dessin est du genre exclusif de l'école florentine, les dimensions générales des deux clochers se correspondent. Peut-on, en regard de ces faits assurés, écarter tout rapport entre le dessin de Sienne et le clocher de Florence? En outre, il est bien facile de reconnaître la main du peintre dans certains détails du dessin, détails qu'on retrouve dans les fonds d'architecture des peintures de Giotto. Rien donc ne peut nous faire douter qu'il est question d'un dessin fait à l'époque du grand peintre et que le dessin soit celui du clocher de Florence. L'harmonie de la base avec le reste est parfaite, partout on retrouve le sentiment du peintre plus que celui de l'architecte habitué à manier le compas et les matériaux de construction.

Tous ceux qui ont un peu connaissance de l'œuvre de Giotto admettent sans difficulté que le clocher du parchemin est plus dans le caractère de Giotto que le clocher élevé à Florence. La chose ainsi bien établie, si l'on ne peut affirmer définitivement que le dessin dont je vous parle est de la main de Giotto, on peut cependant être sûr qu'il est l'ouvrage d'un artiste florentin du XIV<sup>e</sup> siècle et peut-être exécuté du vivant du peintre. Je dis peut-être, mais j'ai l'intime conviction que le dessin a été fait du vivant de Giotto, puisqu'il est tout à fait identique dans les parties qui ont été sûrement bâties sous la direction de Giotto, et il ne présente aucune des innovations que Pisano a apportées au clocher. Peut-on penser à une fantaisie de l'exécuteur?

Quoi qu'il en soit, de nombreuses et de très sérieuses suppositions nous donnent le droit de croire que le clocher du parchemin de Sienne représente le dessin imaginé par Giotto; mais quand même on n'en serait pas disposé à l'admettre, cela ne tirerait

pas à conséquence, car la question du parchemin de Sienne, même expliquée d'une manière contraire à la vraie, ne diminue en rien l'importance qu'eut Francesco di Talenti sur les travaux du clocher.

\*  
\* \*

Francesco Talenti a, dans le clocher qu'on a attribué jusqu'à ce jour à Giotto, le rôle le plus important et caractéristique. Si le clocher du parchemin de Sienne eût été exécuté, il aurait été monotone à cause de sa décoration à bandes alternées en marbre noir et blanc dans les piliers d'angle, et à petits hexagones sur fond rouge entremêlés par des bandes noires, sur chaque surface autour des fenêtres.

Francesco Talenti changea substantiellement, non seulement la décoration des piliers, mais porta dans le monument florentin la grande fenêtre du couronnement et dans tout l'édifice un mouvement grandiose, sûr et large, comme on ne l'avait jamais imaginé par le passé. Il y ajouta aussi les deux premières fenêtres géminées enrichissant les deux secondes qui étaient déjà naïvement imaginées dans le dessin de Sienne.

Cependant le caractère de l'architecture de la grande fenêtre de couronnement du clocher de Florence ne paraît pas imaginé par le même artiste qui dessina les fenêtres des régions inférieures. Mais il me paraît tout au moins imprudent d'exclure que ce caractère soit de Francesco Talenti : 1° parce que les documents établissent que de 1350 à 1358 le seul architecte des travaux du clocher a été Francesco Talenti (la dernière région du clocher se bâtissait de 1353 à 1358) ; 2° parce que les deux côtés du dôme exécutés sous la direction de Talenti, et en partie *matériellement* par lui, ont un rapport intime avec la dernière région du clocher. Qui voudrait exclure ce rapport avouerait implicitement qu'il est insensible au langage des formes de l'architecture.

Il nous reste le couronnement — un couronnement horizontal et vraiment italien, mieux encore *florentin*, qui fait oublier Fribourg, Ulm, Ratisbonne et les autres clochers cités.

Qui l'a imaginé ? Giotto ; non, pour sûr ; et pas même Andréa Pisano. Au temps de Giotto et de Pisano on ne couronnait pas les bâtiments de la sorte, et l'architecture florentine qui a employé dans le dôme, dans la loggia des Lanzi, dans Or San-Michel, le couronnement que l'on voit dans le clocher florentin, nous offre des exemples d'un tel couronnement avant 1353. En concluant, tout conspire à faire croire que même le couronnement est de Francesco Talenti.

\*  
\* \*

Des faits que nous avons résumés, on peut clairement déduire l'importance de l'œuvre de Francesco Talenti, dans les travaux du Dôme et du clocher de Florence. Et puisque l'œuvre de cet éminent architecte, dans le Dôme et dans le clocher, a été si importante et a eu une suite si longue et si honorable, je ne risque rien en affirmant qu'à Francesco Talenti on doit le style du Dôme de Florence, c'est-à-dire le style florentin par excellence.

Honneur immense, extraordinaire, suffisant pour justifier une des premières places qui, dans le Panthéon de l'art italien, serait

donnée à Francesco Talenti, dont il serait temps que le mérite fût plus connu et l'œuvre l'objet :

Di lungo studio e grande amore !

comme dit le divin poète.

ALFREDO MELANI.

## PETIT POÈME AUTOUR DU DIPLOME DE L'EXPOSITION

— « Eh bien, quel est le prix ? »

— « Galland ! »

— « Vous m'étonnez ! »

— « Parbleu, les concurrents en ont eu sur le nez ; Douze voix sur quatorze, ont donné la victoire A l'artiste déjà reconnu par la gloire ! Pour moi j'en suis ravi, car à la vérité, Puisque c'était Galland, c'était bien mérité. C'est un homme arrivé, décoré, très habile, Ayant un nom connu ; .... c'eût été difficile De laisser devant lui passer un concurrent Jeune encore, et n'ayant pour lui que le talent ! »

— « Alors, vous réclamez pour l'art une étiquette A laquelle il faudra que chacun se soumette ? »

— « Mais Galland, c'est tout dire ! Et dans le monde entier, Jamais décorateur ne sut mieux son métier ! »

— « Pourtant, mon cher Monsieur, vous l'aviez dit vous-  
[même.

Le concours était faible, et d'un banal extrême ; Et le projet primé n'était point épargné ! »

— « C'était aussi banal, mais... c'était mieux signé ! »

— « La composition était-elle bien neuve ? »

— « Le seul nom de Galland vous en est une preuve ! »

— « Ce n'était point très pur comme ligne et dessin. »

— « Mais c'était de Galland ! Par conséquent divin. »

— « Je pourrais cependant vous citer tel artiste Qu'on aurait pu placer le premier sur la liste ! »

— « Mais ce n'est point Galland ! et l'on ne peut nier Que Galland fait bien mieux que Lançon, Bonnier, Dupuis-Duval, Danger, fût-il même de Rome ! Oh ! les beaux noms vraiment, dans le bas d'un diplôme ! »

— « Vous avez des raisons qui convaincront toujours. Mais alors, en ce cas, pourquoi faire un concours ? Pourquoi tromper les gens par l'appât d'une prime, Qu'en termes moins choisis nous appellerons : frime ! »

— « Pourquoi ? Vraiment, Monsieur, vous êtes étonnant ; C'est pour encourager les arts et le talent ! »

M. BRINCOURT.

## ÉCOLE DES BEAUX - ARTS

Concours de 1<sup>re</sup> classe.

Un hôtel du ministre de la guerre était le sujet du concours. Cet hôtel, résidence du ministre, eût été à proximité du ministère proprement dit où se trouvent les différentes divisions de l'administration de la guerre, les galeries de plans et de modèles, les archives, etc.

L'hôtel proposé devait comprendre :

1° *Les appartements de réception*, composés d'un grand escalier, d'antichambres, de vestiaires, de vastes salons pour les réceptions ouvertes, d'une grande salle à manger avec dépendances, d'un fumoir, etc.

2° *L'appartement particulier du ministre et de sa famille*, composé d'antichambres, d'une salle à manger, d'un grand et d'un petit salon, de plusieurs chambres à coucher et de diverses pièces accessoires de dégagements et de service. Le cabinet du ministre devait être accompagné d'une salle de conseil et d'une

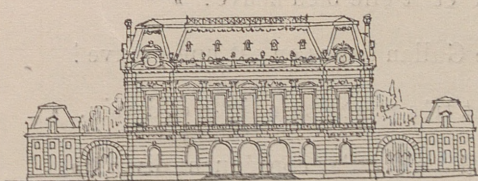
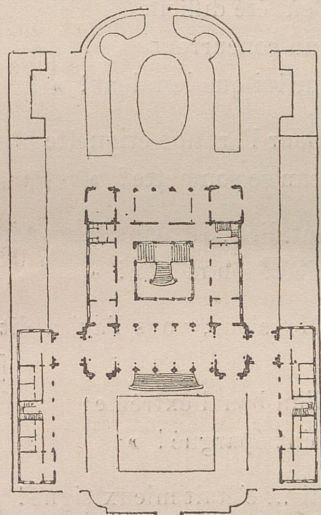
bibliothèque, d'un bureau pour le secrétaire particulier ; il devait être aussi précédé d'une galerie d'attente, d'une salle des huisseries et d'une antichambre.

3° *Les locaux affectés au service du cabinet du ministre*, comprenant six bureaux, un pour le chef du cabinet, un pour le sous-chef, les autres pour des officiers attachés au service du cabinet ; deux petites salles d'audience avec salles d'attente ; une grande pièce pour les garçons de bureau et les plantons ; une chambre à coucher pour l'officier de service et une autre pour le garçon de service.

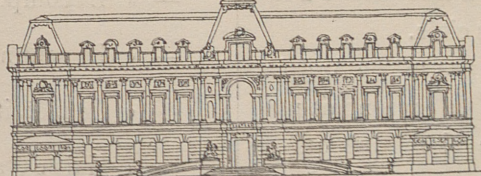
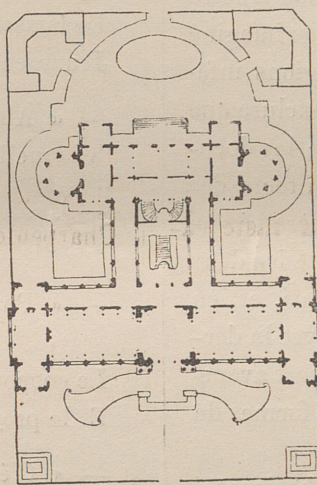
4° *Les annexes et dépendances*, comprenant un appartement pour le chef du cabinet, qui est habituellement un colonel ; un ou deux logements de concierge, un poste pour 30 hommes ; des cuisines et offices ; une écurie pour 24 chevaux d'officiers ; une autre pour 10 plantons de la garde républicaine à cheval, chargés du transport des dépêches ; des écuries et remises pour les chevaux et les voitures du ministre ; des chambres pour 16 ordonnances, etc.

### UN HOTEL DU MINISTRE DE LA GUERRE.

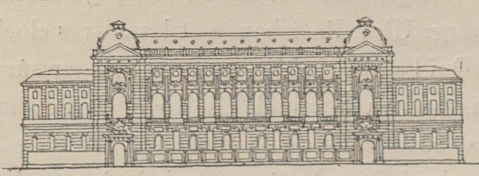
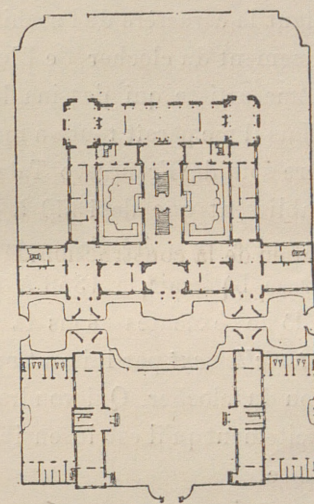
Projet de M. Paulme.



Projet de M. Bossis.



Projet de M. Mongenot.



Le terrain, isolé de toutes parts, de trois côtés sur des rues et du quatrième côté sur une place publique, avait 80 mètres de façade sur 125 mètres de profondeur.

Disons de suite qu'il a été accordé cinq deuxième médailles, mais pas de première. Les cinq médaillés sont : MM. Recoura, élève de M. Pascal, — Mongenot, élève de M. Ginain, — Bossis, élève de M. Pascal, — Paulme, élève de M. Guadet, — Honoré Marc, élève de M. André.

Des premières mentions ont été distribuées à MM. Garnier, — Destors, — de Morsier, — Sonntag, — Marquet, — Florange, — Colin Gaston, — Archambault, — Lemaire, — Bersia, — Carré, — Merland, — Dupard, — Giroux, — Legendre, — Rousseau Louis, — Poupel.

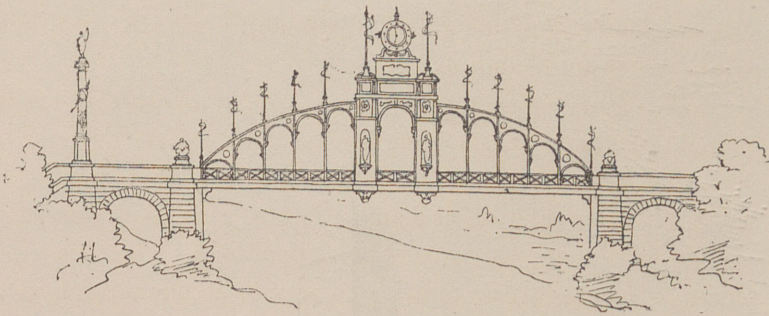
Le concours nous a paru très satisfaisant et plusieurs des concurrents ont fort bien compris et indiqué le côté monumental qui doit distinguer l'hôtel d'un personnage officiel, d'un membre du gouvernement, de l'hôtel d'un simple particulier où la fan-

taisie a tous les droits. En plan, les distributions étaient amples les divisions bien marquées ; en façade, les baies étaient largement percées dans de hauts étages, avec une ornementation mesurée, mais riche.

Quelques-uns, comme MM. Recoura et Bossis, n'ont pas cru devoir séparer les annexes du bâtiment principal. L'hôtel y gagnait sans doute en grandeur ; mais chez les autres où les annexes distinctes s'étendaient à droite et à gauche de la cour d'honneur, l'hôtel proprement dit prenait un caractère plus officiel, gardé qu'il semblait être par ces annexes, sortes de sentinelles immuables. Les annexes séparées permettaient encore, par leur opposition avec l'hôtel, de mettre celui-ci mieux en valeur et d'en faire briller davantage l'indication.

Les trois plans que nous présentons, dont un, celui de M. Paulme, est un plan du rez-de-chaussée, et les deux autres, ceux de MM. Bossis et Mongenot, sont des plans du premier étage, — ces trois plans offrent trois solutions différentes que

Une passerelle. — Esquisse de M. Guénot.



nos lecteurs pourront à leur gré discuter. Les façades ont bien l'aspect monumental que nous indiquions tout à l'heure ; pourtant celle de M. Paulme nous plaît moins ; elle nous paraît trop percée, et nous laisse l'impression d'un grand bâtiment d'administration, d'un ministère, si vous voulez, plutôt que de l'hôtel d'un ministre.

Le sujet des esquisses, exposées à côté du concours de composition, était *une passerelle*.

Cette passerelle, destinée à mettre en communication deux parties de l'exposition universelle séparées par une avenue publique, devait franchir une distance de 25 mètres, en laissant libre passage aux piétons et aux voitures.

Le tablier de la passerelle n'avait à s'élever au-dessus du niveau de l'avenue que de la hauteur minimum, afin de permettre aux visiteurs de l'intérieur de l'Exposition une traversée facile. Ces visiteurs accéderaient à la passerelle au moyen d'escaliers ou de pentes douces placés aux deux extrémités.

Au milieu de la construction devait se dresser un vaste cadran, marquant les heures, les jours, les mois et la pression barométrique, visible pour les passants sur tout le développement de l'avenue.

Ce petit monument, formant pour ainsi dire un frontispice de l'Exposition universelle — c'est ici le programme qui parle — devait rechercher la forme triomphale. La liberté de son ornementation, la légèreté de ses éléments où le fer eût dominé, son caractère provisoire, pouvaient donner à cette composition un charme particulier et un certain mérite artistique.

Le soir une illumination brillante, composée de différents appareils électriques, eût attiré l'attention sur ce point en faisant ressortir l'ensemble de la construction.

Ce n'est pas, cette fois, l'imagination qui a manqué aux concurrents, et même quelques-uns eussent gagné à la maîtriser. Il y avait une variété extraordinaire de compositions et plusieurs véritablement charmantes : celle de M. Guénot, qui a obtenu une deuxième médaille, et dont nous donnons un croquis, était assurément une des mieux réussies en même temps qu'une des plus simples. Le petit monument-milieu y avait une importance suffisante et non dévorante comme chez d'autres concurrents. Chez ces autres, la passerelle, sujet du programme, disparaissait complètement sous une accumulation de motifs, si bien qu'on se fût cru devant une porte de ville,

un arc triomphal, une entrée pyramidale, bien plutôt que devant une passerelle. La silhouette générale, au lieu de se présenter en largeur, s'offrait en hauteur, ce qui ne nous semble pas exprimer très justement un passage horizontal. Mais fi donc de la raison ! Mieux valait assurément, pour le cas présent, faire appel à la fantaisie ; beaucoup l'ont fait et s'en sont bien trouvés. Allons, il y a encore à l'École de bonnes semences.

Nous avons dit que, dans le jugement de ces esquisses, M. Guénot, élève de MM. Vaudremer et Raulin, avait obtenu une deuxième médaille ; ajoutons qu'une autre deuxième médaille a été accordée à M. Breffendille, élève de M. Guadet ; une première mention à M. Charles, élève de M. Ginain, et enfin des secondes mentions à MM. Honoré, — Schulé, — Cousin, — Bezencenet, — Huguet, — Gaillemonot, — Jost, — Dupuis.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

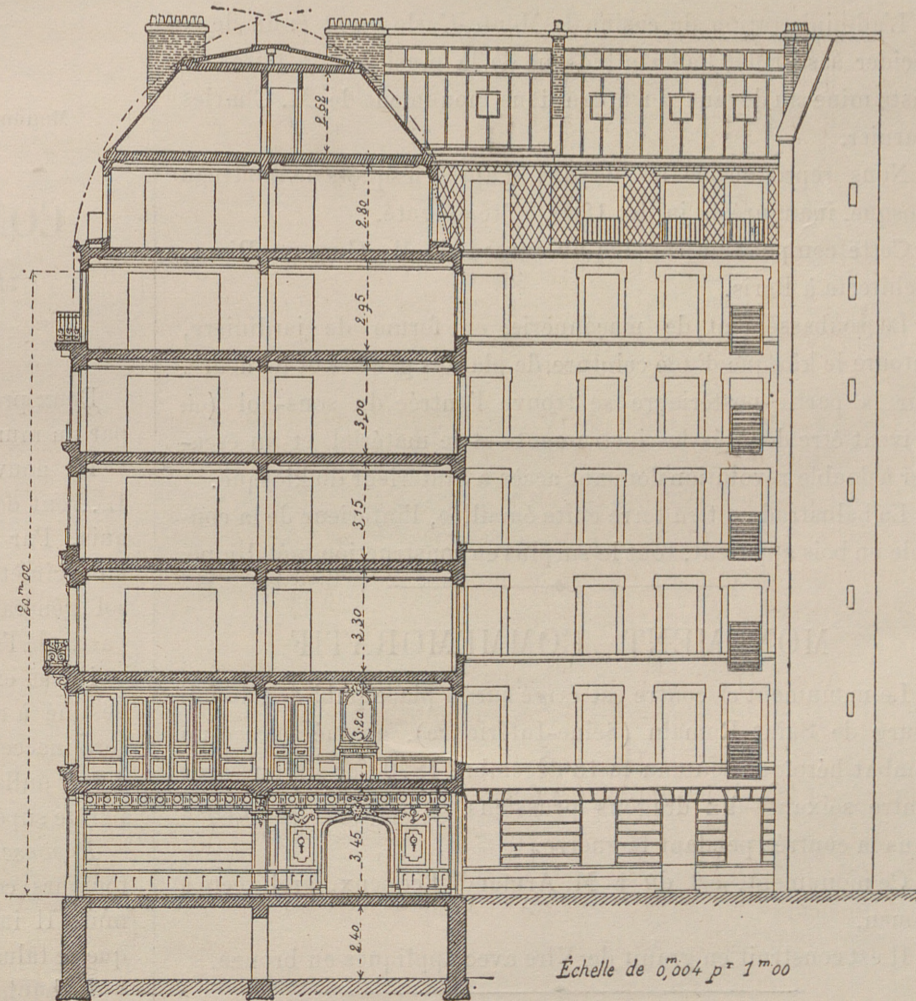
## MAISON, AVENUE WAGRAM, A PARIS

PLANCHE 38.

La maison de rapport reproduite par nos gravures a été construite avenue Wagram, par M. Mazet, architecte. On y trouve, entre autres aménagements exigés par le confort moderne, un calorifère qui chauffe le vestibule, l'escalier et la loge du concierge. Le système du tout à l'égout est appliqué à cette maison.

Les prix se décomposent ainsi :

Terrasse . . . . .	4,000 fr.
Maçonnerie à gros fers. . . . .	98,000
Charpente. . . . .	7,000
<i>A reporter.</i> . . . .	99,100 fr.



Échelle de 0,004 p<sup>r</sup> 1<sup>m</sup>00

	<i>Report.</i>	99,100 fr.
Ménisierie . . . . .		20,000
Parquets . . . . .		9,000
Couverture . . . . .		3,500
Plomberie . . . . .		6,500
Salles de bains . . . . .		3,500
Peinture . . . . .		9,350
Électricité . . . . .		1,500
Papiers peints . . . . .		3,500
Glaces . . . . .		4,200
Dorure . . . . .		900
Fumisterie . . . . .		5,200
Marbrerie . . . . .		6,400
Sculpture . . . . .		6,200
Vitraux . . . . .		1,500
Vitrierie . . . . .		600
Quincaillerie . . . . .		5,800
Fontes . . . . .		2,600
Fermeture en fer et persiennes en fer . . . . .		2,200
Pavage et canalisation . . . . .		3,000
Faïences d'art . . . . .		700
	Total :	205,150 fr.
Honoraires de l'architecte 5 % . . . . .		10,262 50
	Total :	215,412 fr. 50

## NOUVEAU KIOSQUE DE LA MUSIQUE A MONTE-CARLO

PLANCHE 37.

L'administration du casino de Monte-Carlo vient enfin de se décider à sacrifier l'ancien kiosque de la musique qui faisait si triste mine au devant du magnifique monument de M. Charles Garnier.

Nous reproduisons les dessins d'après lesquels le nouveau kiosque, inauguré en juillet 1888, a été exécuté.

Cette composition est due au crayon de M. Gustave Rives, architecte à Paris.

Le soubassement de maçonnerie, en forme de jardinière, entoure le kiosque d'une ceinture de plantes grasses et de fleurs. Sur la partie postérieure se trouve l'entrée du sous-sol (où doivent être déposés les instruments et le matériel) et un escalier à double révolution donnant accès à l'intérieur du kiosque.

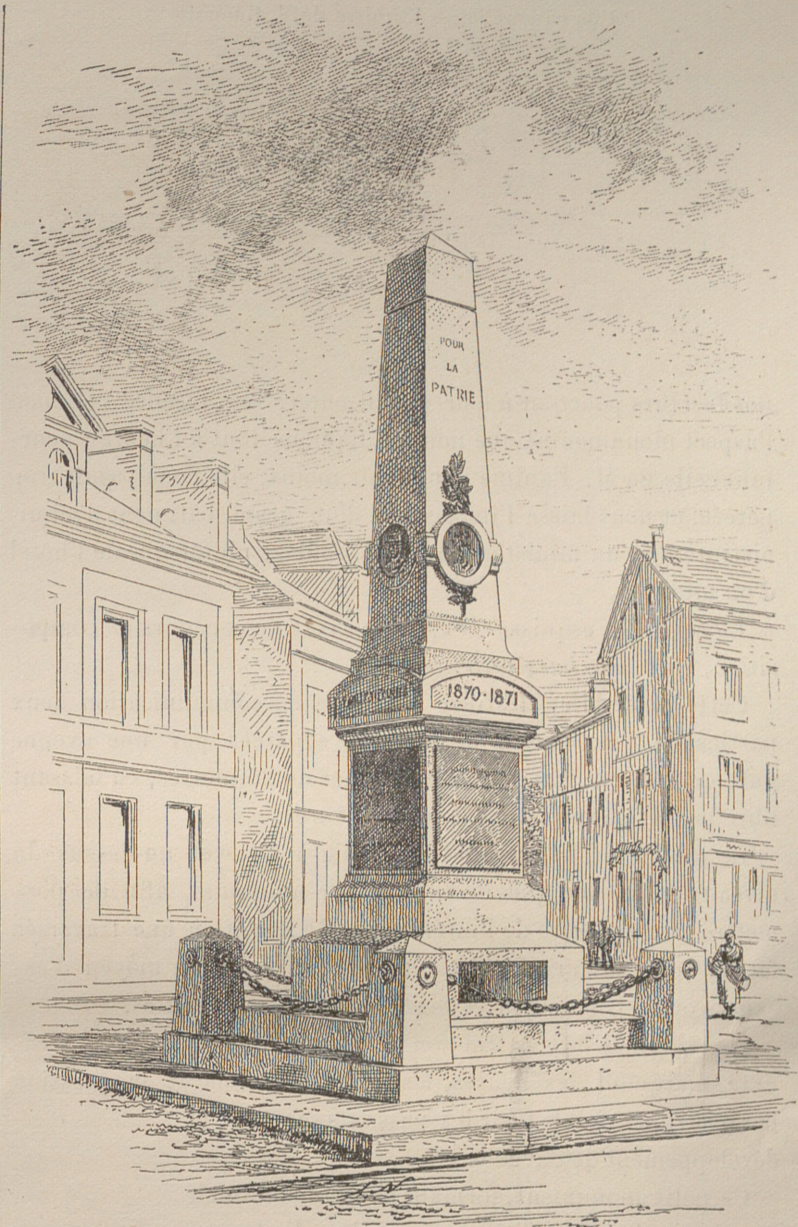
La balustrade est en terre cuite émaillée, l'intérieur de la coupole en bois apparent, tout le surplus en construction métallique.

## MONUMENT COMMÉMORATIF

Le monument ci-contre est érigé sur la place publique du joli bourg de Saint-Romain (Seine-Inférieure), en mémoire d'un combat héroïque soutenu le 18 décembre 1870 par six hussards contre soixante-dix dragons prussiens, et aux soldats morts dans la contrée pendant la guerre.

Ce monument, est dû à M. Armand Lequeux, architecte à Rouen.

Il est construit en granit de Vire avec appliques en bronze.



Monument commémoratif à Saint-Romain (Seine-Inférieure).

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Clôture. — Sols différents.*

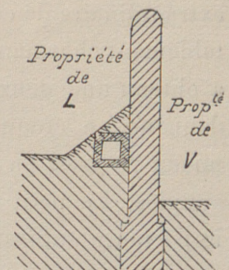
Deux propriétaires L... et V... possèdent deux jardins séparés par un mur mitoyen.

De nouveaux aménagements exécutés dans la propriété de L... ont donné à son jardin la configuration indiquée par le croquis. Par ce fait, le mur séparatif doit être exhaussé, mais les 26 décimètres de hauteur légale doivent-ils être pris à partir du sol général du jardin de L... ou bien à partir de l'arête supérieure du talus ?

Il est expliqué d'ailleurs que le talus, destiné à masquer un canal d'écoulement, sera inaccessible, sa pente étant d'environ 45° et nulle plate-forme n'étant ménagée à l'arête supérieure du talus.

*Réponse.* — La hauteur de clôture est toujours comptée à partir du sol au pied du mur. Il importe peu que le terrain soit en talus sur le mur et que ce talus soit plus ou moins rapide.

La hauteur de clôture ne peut pas être modifiée par une dispo-





sition quelconque des terres, alors que réellement, du côté où se trouvent ces terres, la hauteur du mur se trouve effectivement réduite.

La Société centrale des architectes (*Manuel des lois du Bâtiment*, vol. 1, p. 213), conclut dans le même sens.

Dans l'espèce qui nous est soumise, nous pensons donc que la hauteur de clôture du côté de L... doit être comptée à partir du sommet du talus.

Ajoutons que les terres rapportées peuvent donner lieu à une demande de contre-mur de la part du voisin V...

~~~~~  
*Commune. — Travaux supplémentaires. — Responsabilité. Autorisation.*

Nous avons quelques difficultés avec une commune des environs de Paris.

Nous dirigeons pour cette commune les travaux de construction d'un groupe scolaire; nous avons établi les plans et devis de ce groupe scolaire avant que le terrain ne soit acheté; c'est vous dire que nous n'avons pu faire des sondages dans ce terrain. Nous avons prévu, nous basant sur les sols qu'on rencontre ordinairement dans le pays, une profondeur de fouilles de 0<sup>m</sup>60.

Or en faisant les travaux de fondation, nous trouvons le bon sol à une profondeur variant de 1<sup>m</sup>10 à 1<sup>m</sup>30.

De plus une partie de ce terrain a été fouillée et remblayée à une profondeur de 3<sup>m</sup>55; nous sommes donc forcés de faire un certain nombre de puits reliés par des arcs pour asseoir nos constructions.

Notre cahier des charges contient un article ainsi conçu: « Il est expressément stipulé que tous les ouvrages exécutés par l'entrepreneur en dehors de l'adjudication et toute dépense supplémentaire non régulièrement autorisée par l'autorité compétente, resteront à la charge personnelle dudit entrepreneur sans répétition contre la commune, sauf son recours contre l'administrateur ou l'architecte qui aurait donné par écrit l'ordre d'exécuter les travaux.

L'ordre du maire, fût-il appuyé d'une délibération du conseil municipal, ne serait pas suffisant pour exécuter des travaux non autorisés, attendu l'état de minorité des communes (circulaire ministérielle du 9 juin 1838). »

Pour appuyer sur cet article, la commune, avant le commencement des travaux, nous a envoyé ainsi qu'à tous les entrepreneurs du groupe une lettre d'avertissement dans laquelle cet article est reproduit *in extenso*.

Voulant rester complètement dans les termes du cahier des charges qui nous est imposé, nous avons présenté à la commune, sur sa demande, un devis de travaux supplémentaires, qui s'élève à la somme de 17,000 francs environ, pour supplément de fouilles, enlèvement de terres et travaux de maçonnerie, en priant la susdite commune de vouloir bien faire approuver ce devis par l'autorité compétente.

La commune refuse de nous donner satisfaction et voudrait nous forcer à exécuter ces travaux et en reporter le montant sur le chiffre des travaux imprévus porté sur notre devis primitif.

Or, ce chiffre de travaux imprévus pour tous les corps d'état s'élève à 15,000 francs environ seulement.

Que devons-nous faire?

A qui devons-nous nous adresser pour obtenir satisfaction? Devant le refus de la commune, nous avons suspendu les travaux, nous appuyant sur notre cahier des charges, et ne voulant pas endosser la responsabilité de ces travaux supplémentaires.

Quels moyens préventifs pouvons-nous prendre pour n'être pas inquiétés plus tard?

*Réponse.* — Nos correspondants doivent observer à la lettre la clause du cahier des charges dans lequel il est stipulé que tous les travaux supplémentaires doivent être approuvés par l'autorité compétente avant leur exécution, à peine de responsabilité des constructeurs.

Si la commune refuse de faire approuver par l'autorité compétente les travaux supplémentaires nécessités par l'état du sol, il y a lieu, pour les intéressés, d'en référer au préfet, avec note explicative; puis, à défaut de solution, de présenter au conseil de préfecture une demande de dommages et intérêts contre la commune pour retards imputables à ladite commune dans l'exécution des travaux et résultant du refus de la commune de faire régulariser, conformément aux prescriptions du cahier des charges, les travaux supplémentaires reconnus indispensables.

~~~~~  
*Indemnité de la charge.*

Nous complétons, sur la demande d'un correspondant, les explications que nous avons précédemment données sur l'indemnité de la charge.

L'indemnité de la charge, ainsi que l'explique la Société centrale des architectes, est motivée par le dommage que cause au mur mitoyen l'exhaussement qui est présumé devoir en abrégier la durée par son poids.

Voilà le principe: vous avez un mur au-dessus de ma copropriété; vous fatiguez ce mur, vous me devez une indemnité à ce sujet; peu m'importe le moment où vous avez fait l'exhaussement. Le fait dommageable existe, l'indemnité est due.

Vous parlez d'un mur d'un étage, exhaussement pour une maison élevée à toute hauteur; l'indemnité est due, mais comme ce n'est qu'une indemnité de dépréciation, cette indemnité, comme le dit encore la Société centrale des architectes, ne peut jamais égaler la valeur du mur chargé; la dépréciation est donc à estimer.

C'est pourquoi le Code civil n'a rien fixé à cet égard, alors que la Coutume de Paris portait au sixième de la valeur de l'exhaussement la valeur de l'indemnité de la charge, et c'est pourquoi encore la Société centrale dit avec très juste raison que cette indemnité doit varier du sixième au douzième, selon les circonstances. A défaut d'entente, l'indemnité de la charge doit donc être appréciée par expert.

*Le Secrétaire du Comité de jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

( Voyez page 213. )

*Brûleur Lebrun.* — Ce brûleur est encore à petite dépense. On a vu combien il était difficile, pour remplir les conditions énoncées par les théoriciens pour récupérer la chaleur des flammes de gaz, de trouver une disposition ayant quelque peu d'élégance; il faut bien reconnaître que, de ce côté, il y a beaucoup à faire, et que si l'éclairage intensif au gaz n'a pas encore reçu toutes les applications dont il est susceptible, il le doit à la forme lourde et disgracieuse de la plupart des becs intensifs.

M. Lebrun a été sur ce terrain plus heureux que ses prédécesseurs et il a réussi à diminuer le volume du récupérateur en même temps qu'il arrivait presque à le dissimuler au-dessus de

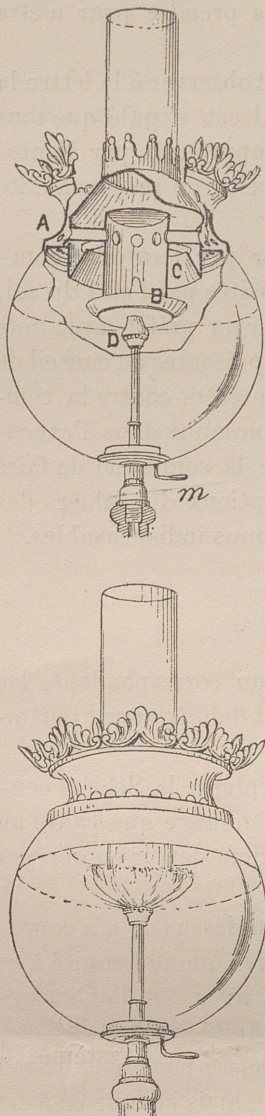


Fig. 1. — Brûleur Lebrun.

Sans appareillage spécial, les lustres à becs ordinaires peuvent être, de ce système, transformés sans trop grande dépense, en appareils lumineux plus puissants; il suffit pour cela de démonter les anciens becs et de visser à leur place les brûleurs perfectionnés.

Les expériences photométriques ont donné les résultats suivants :

Dépense par heure	170 litres.	Dépense correspondante	par carcel	42 litres.
— 230 —		—	38	—
— 300 —		—	33	—
— 500 —		—	32	—

#### Becs à incandescence.

Les particules de carbone, maintenues aussi longtemps que possible à l'état incandescent, sont, on le sait, la véritable source de lumière d'une flamme; aussi avons-nous vu les constructeurs constamment préoccupés de diminuer la vitesse du gaz à sa sortie du brûleur afin que la chaleur développée par la combustion eût le temps nécessaire pour agir sur toute la masse. On s'est également occupé, dans le même but, de régler de la façon la plus satisfaisante l'arrivée de l'air, car si celui-ci est en excès, le carbone brûle trop vite et si, au contraire, il est insuffisant, la flamme devient fuligineuse.

Dès lors, il était tout naturel de chercher simplement à brûler le gaz aussi bien que possible et d'obtenir l'incandescence en plaçant dans la flamme une matière réfractaire qui jouerait le rôle des particules de carbone, mais qui aurait sur celles-ci l'avantage de ne pas brûler.

la flamme, au moyen d'une couronne métallique qui peut être décorée à volonté et en opalisant la partie supérieure du globe; un réflecteur dissimulerait également bien, mais l'opalisation produit meilleur effet.

Le gaz arrive par la partie inférieure (fig. 1) et débouche dans le globe par une poire métallique percée de petits trous disposés en couronne; il est enflammé à la sortie de ces orifices et brûle en prenant la forme indiquée par la figure, forme qui lui est imposée par une sorte d'écumoir B et par l'air qui en sort. Celui-ci s'est au préalable réchauffé dans le récupérateur placé au-dessus de B et qui est formé d'abord par les petits tubes A qui le prennent à l'extérieur et l'amènent dans le récipient C exposé directement à l'action de la flamme.

La protection contre les courants d'air est assurée par la couronne métallique dont nous avons parlé plus haut.

L'allumage se fait en ouvrant, au moyen de la manette *m*, un trapillon placé sous le globe; on introduit un allumoir ordinaire auprès des trous du bec, puis on ouvre le robinet donnant passage au gaz. On referme alors la contre-plaque ou trapillon et quelques instants après on obtient une lumière très fixe.

Au premier abord, cette modification paraît très simple et il semble qu'une fois une bonne matière réfractaire trouvée, la question serait résolue à souhait. Il est vrai que c'est toujours là la pierre contre laquelle viennent buter les inventeurs qui ont suivi cette voie, car les brûleurs qu'ils ont imaginés développent une quantité de chaleur considérable, et s'il ne s'agissait que d'amener à l'incandescence une matière ne s'usant pas, la solution pourrait devenir économique, tandis que les tentatives faites jusqu'ici, si elles nous procurent une lumière parfois assez fixe et surtout bien blanche, il faut avouer que ce n'est pas sans des frais relativement élevés occasionnés par le remplacement fréquent de la matière réfractaire.

*Lampe Clamond.* — M. Clamond, ingénieur bien connu pour son invention des piles thermo-électriques, a été le premier à trouver une lampe à incandescence qui a pu recevoir un certain nombre d'applications. Bien des brevets ont été pris par cet ingénieur qui avait d'abord imaginé un système très compliqué dans lequel le comburant était de l'air comprimé. C'était peu pratique, surtout à une époque où les canalisations de M. Popp ne circulaient pas encore sous Paris. La difficulté fut reconnue, l'air fut pris directement dans l'atmosphère; le gaz se divisait en deux parties: l'une brûlait directement sous le cône de magnésie, l'autre brûlait à un niveau bien inférieur et servait à chauffer tout l'appareil à une très haute température, dans le but d'amener sous le cône de l'air à près de 1,000°.

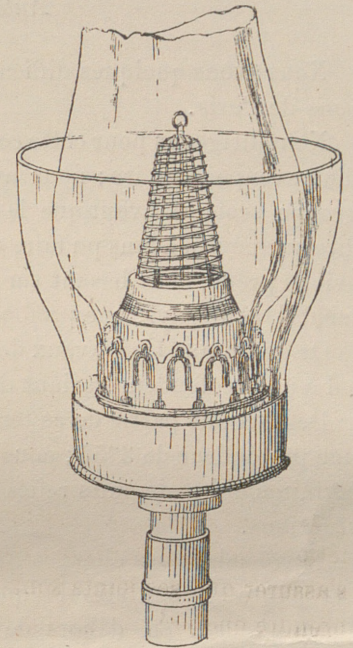


Fig. 2. — Lampe Clamond.

Aujourd'hui le réchauffeur est largement simplifié, le chauffage de l'air se fait par le procédé employé par Chaussonot, c'est-à-dire que la cheminée est entourée d'un autre verre (fig. 2); c'est dans cet espace annulaire que l'air est d'abord appelé.

La combustion du gaz se fait à la sortie d'une couronne percée intérieurement d'une vingtaine de trous très fins. C'est au-dessus de cette couronne que l'on suspend le cône de magnésie.

Comme dans les becs ordinaires, l'allumage se fait par le haut; il faut avoir soin de n'ouvrir que peu à peu le robinet, afin d'éviter la formation de buées sur les parois de la cheminée.

A Paris, à l'exposition d'hygiène et dans un certain nombre de bureaux de la Compagnie parisienne, nous avons pu nous rendre compte du fonctionnement de ce brûleur; quand le cône de magnésie est posé récemment et qu'il est bien centré, que de plus le régulateur de pression, qui a ici une très grande importance, fonctionne bien, on a une lumière très fixe et très blanche; mais, si le cône est mal centré, tout un côté des mailles reste obscur, et si la corbeille n'a pas été renouvelée depuis quelque temps (moins de 100 heures d'allumage), le cône fait l'effet d'un treillage destiné à cacher la flamme.

Bref, c'est là un éclairage de luxe qui demande encore trop de soin pour pouvoir entrer dans la pratique courante et faire une concurrence sérieuse à l'électricité, contrairement à ce que pourrait faire croire le nom dont on a cru devoir le baptiser: *le gaz électrique!!!*

*Bec Popp.* — Il a reçu bien peu d'applications, parce que

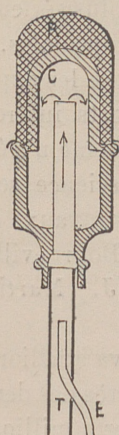


Fig. 3.  
Bec Popp.

comme le premier système de M. Clamond, il fonctionne à l'air comprimé.

La lumière est produite par l'incandescence d'une calotte réfractaire C (fig. 3) et d'une résine en fil de platine R. La calotte est percée par des trous en chicane. Le gaz arrive par T et avant de sortir à l'orifice de ce tuyau, il est mélangé avec l'air comprimé qu'amène le tuyau E.

La température ainsi obtenue, bien que fort élevée, n'est pas suffisante pour porter le platine au blanc ; on constate une nuance un peu rouge. Ceci a l'avantage de conserver plus longtemps le platine.

Les robinets de gaz et d'air sont reliés au moyen de secteurs dentés ; de cette façon la proportion relative des deux fluides est toujours la même, aucun d'eux ne peut se trouver en excès.

(A suivre.)

C. J.

## TRACÉ ET EXÉCUTION

### DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS

(Voyez page 189.)

La figure 17 représente une maison drainée par ce système que nous considérons comme très intéressant et susceptible de recevoir de fréquentes applications. Il faut seulement mettre le plus grand soin à la construction de la gaine du tuyau de ventilation. On doit pouvoir très facilement déposer le tuyau et s'assurer que ses joints sont bien étanches. De plus il est bon de prendre une précaution qui n'est pas indiquée par la figure 17,

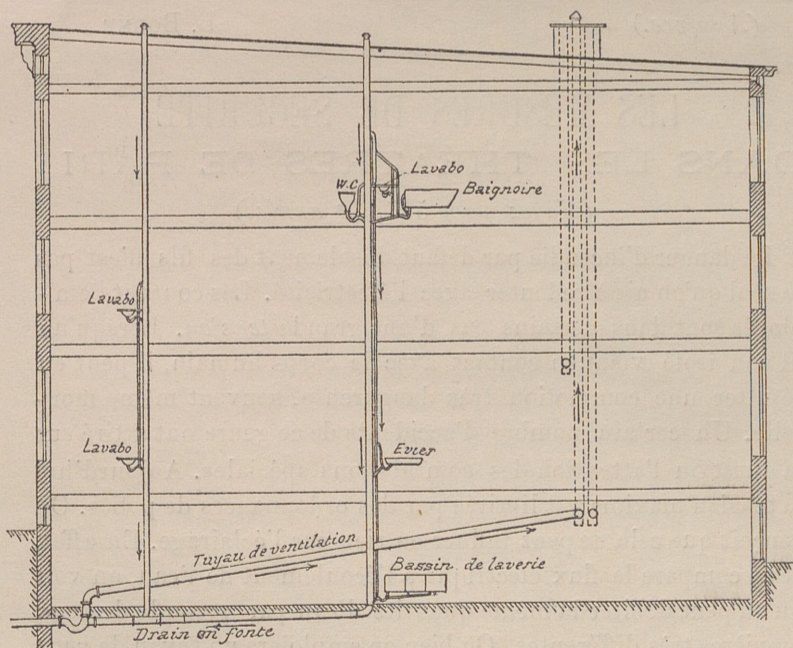


Fig. 17. — Maison drainée suivant le système américain.

on peut craindre que le vent ne rabatte l'air contaminé dans un tuyau de cheminée où il n'y a pas de feu. Nous conseillons donc de faire courir dans le comble le tuyau de ventilation pour l'amener en un point suffisamment éloigné de toute fenêtre et de toute cheminée.

Remarquons encore qu'en adoptant ce procédé de drainage on évite la prise d'air que, dans tous les systèmes que nous venons d'exposer, il est nécessaire d'établir auprès du siphon d'égout.

### DRAINAGE DES HABITATIONS ALLEMANDES.

Un assez grand nombre de villes allemandes pratiquent le tout à l'égout, mais les procédés de drainage employés sont peu intéressants. Presque partout on a simplement employé le système anglais.

Pourtant le drainage de Berlin a été dirigé par des ingénieurs allemands qui ont créé un type spécial. M. A. Durand-Claye a publié, en 1881, un mémoire fort intéressant sur les procédés de drainage qui ont été adoptés. Nous ne voyons dans les diagrammes allemands qu'un point à signaler ; c'est la ventilation de l'égout par les tuyaux de descente d'eaux pluviales des façades. Ce procédé est excellent toutes les fois qu'il n'y a pas de mansardes et que la maison est seulement couverte par un grenier perdu ; M. Durand-Claye a souvent adopté ce système dans les premiers drainages par le tout à l'égout qu'il a fait installer à Paris à titre d'essai. C'était, d'ailleurs, remettre en vigueur une ancienne ordonnance du préfet de la Seine sur les branchements d'égout.

Quant aux procédés de drainage appliqués aux maisons elles-mêmes, ils présentent bien des défauts ; les siphons d'appareils sont rarement ventilés et on ne prend aucune précaution pour déterminer un courant d'air dans la canalisation.

Dans son ensemble, la canalisation se rapproche du type américain ; le drain est séparé de l'égout par un siphon et il reçoit en divers points les chutes et les descentes qui n'ont pas de siphons de pied.

*Applications du tout à l'égout dans d'autres pays.* — Le tout à l'égout est aussi pratiqué depuis de nombreuses années en Italie et notamment à Milan. Il l'est aussi en Espagne, en Grèce, en Russie, en Autriche-Hongrie. Mais les systèmes de drainage adoptés sont mal conçus ou se rattachent de très près au système américain et au système anglais. Il y aurait peu d'intérêt à décrire ces canalisations et l'étude approfondie des procédés appliqués aux États-Unis et en Angleterre suffit pour discuter les méthodes de drainage proposées pour Paris.

### ASSAINISSEMENT DE PARIS.

L'assainissement d'une ville ancienne se fait toujours lentement, graduellement et, aux développements successifs de la cité, correspondent des changements dans les procédés adoptés pour l'évacuation des vidanges et des eaux ménagères.

Tant que la ville a peu d'importance, tant que la population n'a qu'une faible densité superficielle, les habitants se débarrassent de tous les résidus de la vie en les projetant sur la voie publique ou dans les impasses qui existent entre les propriétés.

Nous connaissons plusieurs villes du Midi et du plateau central qui n'en sont encore qu'à cette période. C'était la situation de Paris sous les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis.

Peu à peu les municipalités des villes sont forcées d'intervenir au nom de l'hygiène publique ; des règlements de voirie obligent les habitants à établir des fosses qu'on ne vide qu'à des intervalles de temps assez éloignés. C'est la période de la fosse, qui constitue un très grand progrès et améliore de beaucoup l'état sanitaire de la ville. La rue est assainie, il devient possible de la paver, de la nettoyer et de construire des égouts destinés à recevoir les eaux pluviales. Mais le sous-sol continue à s'infecter, les liquides filtrent à travers les parois des fosses, et créent peu à peu sous la ville une mer de boue.

C'est ainsi que l'on a trouvé récemment, en faisant les fouilles de l'hôtel des postes, des couches d'immondices datant peut-être

de plusieurs siècles. Une ville ne peut être salubre quand elle est bâtie sur un pareil sous-sol. Aussi la municipalité est-elle forcée de faire de nouveaux règlements imposant aux propriétaires l'obligation de faire des fosses étanches. On fixe les dimensions minima des caveaux, on prend des précautions pour que la vidange se fasse facilement et sans trop de dangers, on arrête le mode de construction des murs et l'on détermine les ciments à employer pour faire les enduits. C'est en 1809 seulement que ces règlements ont été appliqués à Paris. Mais on a bientôt reconnu qu'il était impossible de maintenir une fosse étanche, à moins d'y faire de continuelles réparations; de plus, la fermentation qui se produit dans la fosse infecte l'atmosphère et la maison elle-même; enfin on ne peut laver largement les water-closets, car cela augmenterait outre mesure les frais de vidange. Puisqu'il y a de si graves inconvénients à conserver les fosses fixes, on est naturellement conduit à éloigner de la ville toutes les eaux vannes, en se servant des canalisations publiques qui reçoivent déjà les eaux pluviales.

On se sert d'abord de la tinette filtraute, puis, dès que le réseau d'égouts et de canalisation est bien établi, dès que l'eau arrive abondamment dans toutes les maisons de la ville, on supprime cet appareil intermédiaire et l'on envoie directement dans la canalisation publique toutes les matières de vidange de la maison. C'est la troisième période de l'assainissement d'une ville.

La ville de Paris entre actuellement dans cette période que l'on peut considérer comme définitive.

L'irrigation vient bientôt compléter le système, et on a ainsi résolu la difficile question des vidanges, par les procédés que l'expérience et la science moderne indiquent comme les meilleurs et comme les plus sûrs.

La canalisation employée par la ville pour conduire les eaux vannes de la maison aux champs d'épandage peut d'ailleurs être, soit l'égout lui-même, soit une conduite spéciale. Les villes adoptent, selon les cas, soit le tout à l'égout proprement dit, soit les systèmes de canalisation de Damont, de Berlier ou de Waring. Nous n'avons pas à examiner ces systèmes ni à les apprécier. Ce qui importe aux constructeurs, c'est que la ville se charge d'éloigner, au moment même de leur production, tous les liquides et tous les résidus solides de l'habitation. Si la ville venait à remplacer le tout à l'égout par le système Waring ou par le système Berlier, le procédé général d'assainissement resterait le même et nous n'aurions à faire que de faibles modifications à la canalisation horizontale des maisons où le tout à l'égout fonctionne actuellement. Aussi aurait-il été préférable, comme nous l'avons déjà fait remarquer d'appeler, *le tout à la terre* le système que l'on applique actuellement à Paris; il aurait été désigné par son but essentiel et caractéristique, tandis que le mot *tout à l'égout* n'indique que le genre de canalisation employé pour le transport, ce qui n'intéresse guère que les ingénieurs de la Ville.

Il y a près de quarante ans que la ville de Paris a autorisé les propriétaires à se servir des égouts publics pour l'assainissement des habitations.

En 1850 le conseil municipal permit dans certains cas l'écoulement à l'égout des liquides des fosses. Plus tard le décret du 26 mars 1852 imposa l'obligation d'envoyer à l'égout toutes les eaux pluviales et ménagères. Le 2 juillet 1867 le préfet de la Seine autorisa l'emploi des tinettes filtrantes.

L'administration de la Ville eut bientôt à résoudre deux questions de la plus haute importance: l'amélioration du système de vidange et l'assainissement de la Seine qui recevait alors toutes les eaux d'égout.

Ces questions furent étudiées de la manière la plus sérieuse par les ingénieurs de la Ville et par des commissions spéciales. Il serait malheureusement trop long d'exposer toutes les expériences qui ont été faites, et de citer tous les rapports intéressants qui ont été publiés. Nous croyons que ce problème n'a été nulle part étudié d'une façon plus complète et la science sera fixée pendant de longues années encore par les travaux de MM. Mille, Belgrand, Durand Claye, Bechmann, Bourneville, Wazon, Proust, Cornil, Masson, Vallin, A. J. Martin, Napias, etc.

Le projet de loi que vient d'adopter le Sénat va améliorer sensiblement la salubrité de la Seine, en épurant près des deux tiers du volume déversé par ses égouts. Quatre-vingts millions de mètres cubes d'eau d'égout seront épurés chaque année par les irrigations de Gennevilliers (800 hectares), de la forêt de Saint-Germain (800 hectares) et d'Achères (300 hectares). La ville de Paris continue ses études pour amener l'eau sur le plateau de Méry où elle trouvera 3,500 hectares. On pourra, en étendant encore les champs d'irrigation, utiliser complètement les eaux d'égout au lieu de se contenter d'une simple épuration.

Quant au nouveau système de vidange, il a été réglementé par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 1886. Un nouvel arrêté, pris le 20 novembre 1887, fixe les conditions d'établissement des nouveaux appareils diviseurs et prescrit des procédés de drainage identiques à ceux adoptés pour le tout à l'égout; cela permettra de transformer les nouvelles installations de tinettes à peu de frais et dès que l'état des égouts le permettra.

Du reste, d'après les déclarations faites au Sénat par M. Alphand, cette transformation pourra se faire à bref délai; dans peu d'années le réseau d'égout sera achevé et le volume de l'alimentation en eau pure porté à un chiffre qui permettra un assainissement parfait.

(A suivre.)

L. BORNE.

## LES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES THÉÂTRES DE PARIS

(Voyez page 597, 3<sup>e</sup> année.)

Le danger d'incendie par défaut d'isolement des fils n'est pas le seul qu'on ait à redouter avec l'électricité. Les courants employés sont dans certains cas d'une grande tension. Lorsqu'un fil non isolé vient en contact avec le corps humain, il peut en résulter une commotion très dangereuse, souvent même mortelle. Un certain nombre d'accidents de ce genre ont attiré sur la question l'attention des commissions spéciales. Aujourd'hui la tension maxima est limitée par des ordonnances de police. On conçoit que cela ne peut influer en rien sur l'éclairage. En effet, si on compare le flux électrique à l'écoulement de l'eau, on voit qu'on peut débiter la même quantité d'eau par seconde de deux manières très différentes. Ou bien on emploiera un tuyau de petit diamètre, dans lequel l'eau circulera avec une grande vitesse, produite par une pression assez forte; ou bien le tuyau sera à grande section, mais la vitesse et la pression initiale très faibles. Pour le courant électrique les choses sont analogues.

Comme terme de comparaison avec l'Opéra, le plus grand théâtre de Paris, nous dirons quelques mots de l'installation électrique du Palais-Royal, une de nos plus petites scènes.

Nous empruntons une partie de ces renseignements au journal le *Génie civil*.

La Société Edison a installé l'électricité, en place du gaz, dans tout le théâtre, scène, salle, coulisses, administration. La

salle est éclairée par 165 lampes de 10 bougies, placées dans l'ancien lustre, de manière à ce que celui-ci reste toujours prêt à servir immédiatement pour le gaz en cas d'accident. Il est très probable que jamais il ne sera nécessaire de recourir à ce moyen, car tout est installé en prévision d'un arrêt dans le fonctionnement d'un appareil; tout est en double, chaudière, machine à vapeur, dynamos, canalisation. En outre une batterie de 27 accumulateurs Faure, toujours en charge, assure l'allumage constant d'un certain nombre de lampes. Cette batterie est du reste utilisée pour les répétitions et le service de jour.

Le matériel a été installé dans la partie du sous-sol qui se trouve sous le péristyle de la galerie Montpensier. Il y a deux chaudières Belleville de 500 kilos de vapeur, deux machines Weyher et Richmond de 35 chevaux. Elles marchent à 300 tours et commandent par des courroies des dynamos Edison marchant à 900 tours. La moitié seulement de ce matériel est en marche, et l'autre moitié toujours prête à la remplacer en cas de besoin. Les lampes sont toutes du système Edison à incandescence. Il n'y a nulle part de lampes à arc.

La rampe comprend 32 lampes de 20 bougies en verre dépoli; la scène 100 lampes de 10 bougies pour les herses, et 24 de 20 bougies pour les portants. Ces dernières sont montées par série sur des planchettes qui s'accrochent à l'endroit voulu après la mise en place du décor; elles sont ensuite reliées à la canalisation générale par des conducteurs souples qui s'attachent rapidement à des prises de courant ménagées sous le plancher.

Les différentes intensités lumineuses, nécessitées par la mise en scène, sont obtenues au moyen de résistances qu'on intercale dans les différents circuits, selon les besoins.

Les lampes de la rampe sont sous la main du souffleur; celles de la scène se manœuvrent au moyen d'un commutateur placé près du rideau. Il y a en tout 430 lampes dont 215 de 10 bougies et 145 de 20 bougies.

#### MATÉRIAUX INCOMBUSTIBLES.

Après l'électricité, la mesure préventive la plus utile à adopter, est l'emploi de matériaux incombustibles. L'idéal serait un théâtre entièrement construit en matières ne prenant pas feu, ou tout au moins brûlant sans flammes. Cette solution n'est peut-être pas impossible à réaliser, même en conservant aux salles de spectacles tout le luxe qui s'y déploie d'habitude. Mais il n'est peut-être pas bien utile d'employer un remède aussi radical. Comme l'incendie se développe toujours sur la scène, il suffit de rendre celle-ci incombustible.

Ce sont les décors qui présentent la plus grande chance d'inflammabilité. Ils sont généralement en tissu végétal, peints à la détrempe, et tendus sur des portants en sapin qui se dessèche très vite et devient très combustible. Si le feu prend, toute la masse des décors est en flamme en quelques minutes. Il faut donc les protéger, les empêcher de s'enflammer, quitte à les laisser se consumer dans une combustion lente qui ne peut propager l'incendie aux décors voisins.

Pour cela on les enduit de matières ignifuges. Le nombre de ces matières est très grand, et l'on doit choisir celles qui altèrent le moins les couleurs et les tissus.

La solution d'alun est connue depuis l'antiquité pour sa propriété de préserver les matières inflammables. Au siècle dernier on a indiqué le phosphate d'ammoniaque comme jouissant des mêmes propriétés, mais il altère les couleurs et les tissus.

Le verre soluble ou silicate de potasse présente au contraire de grands avantages, et a été longtemps employé. C'est un liquide visqueux, opalin, qui se dissout facilement dans l'eau. Appliqué

sur les corps il sèche rapidement et forme un enduit analogue au vernis. Lorsque la flamme atteint la pièce ainsi préservée, l'enduit se vitrifie et protège la matière combustible qui isolée du contact de l'air ne peut prendre feu.

Son application demande quelques précautions. Pour faciliter l'opération et pour donner plus de durée à l'enduit, on mélange le verre soluble avec diverses matières en poudre, telles que l'argile, la craie, les os calcinés.

Le borax, le tungstate de soude, etc., peuvent être également employés.

Dans le commerce, les enduits ignifuges sont en général des mélanges de plusieurs de ces produits. Les résultats obtenus sont très satisfaisants.

La peinture à l'amianté peut aussi être employée avec beaucoup d'avantages. On l'utilise depuis longtemps en Angleterre, non seulement pour les théâtres, mais pour les magasins, docks, musées, etc. Outre ses propriétés ignifuges, cette peinture résiste aussi à l'eau, à la chaleur humide ou sèche, aux émanations acides.

La protection des décors est un des moyens préventifs les plus efficaces, mais il faut veiller avec soin à l'entretien de la couche protectrice. Un usage de quelques années pourra seul indiquer quels sont les ignifuges les plus recommandables sous ce rapport.

(A suivre.)

E. RÜMLER.

## BIBLIOGRAPHIE

*Liste des principaux monuments de Paris, avec l'historique de leur construction, les noms de leurs architectes et les dates auxquelles ils ont été construits, par MAURICE DU SEIGNEUR.*

Notre collaborateur, M. Maurice Du Seigneur, dont les intéressants articles sur le vieux Paris ont été remarqués par tous les lecteurs de la *Construction moderne*, prépare, depuis longtemps, un dictionnaire général sur *Paris monumental ancien et moderne*. Cet ouvrage qui doit fournir un nombre considérable de documents, sur l'histoire des édifices civils, militaires, religieux et les monuments décoratifs, sera terminé très prochainement. En attendant, M. Maurice Du Seigneur vient d'extraire de ce travail d'ensemble, pour le *Comité des inscriptions parisiennes*, une *liste des principaux monuments*, qui servira à la rédaction des inscriptions à placer sur les plus remarquables d'entre eux. Présentée sous l'aspect de tableaux synoptiques, cette classification a l'avantage de donner rapidement l'historique des palais, hôtels, établissements d'instruction publique, théâtres, marchés, ponts, hôpitaux, casernes, églises, chapelles, temples, arcs de triomphe, colonnes, fontaines, etc., etc., qui décorent la grande ville; elle a le mérite de rectifier une foule de renseignements erronés, et de concentrer, en quelques lignes, des matériaux d'étude qu'on chercherait en vain dans les guides les mieux rédigés.

Dans une note préliminaire, M. Armand Renaud, inspecteur en chef des Beaux-Arts et des travaux historiques de la ville de Paris, nous dit: « C'est dans la séance du 22 mars 1887 que le Comité des inscriptions parisiennes adopta la première idée de cette publication; et, dès le 26 août suivant, M. Maurice Du Seigneur, qui l'avait proposée, communiquait au Comité un manuscrit, où il avait condensé, dans un nombre de pages relativement restreint, le résultat de longues et difficiles recherches. Aussi le Comité s'empressa-t-il de voter l'impression d'un travail si intéressant. Tel qu'il est, ce recueil constitue une précieuse source de renseignements, et l'on ne saurait trop savoir gré à M. Du

Seigneur de la méthode, de l'érudition et de la persévérance dont il a fait preuve.»

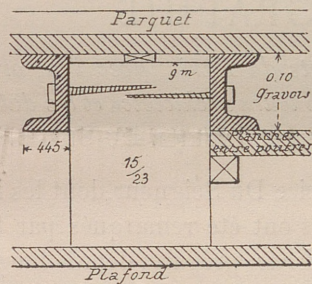
*La liste des monuments de Paris* est une publication absolument municipale, et n'a pas été mise dans le commerce. Tirée seulement à six cents exemplaires, elle n'a été distribuée qu'aux membres de l'administration et à quelques privilégiés; nous faisons des vœux pour que le travail définitif de M. Maurice Du Seigneur vienne bientôt mettre, entre les mains de tous, des documents si précieux, réclamés par les travailleurs et les curieux de l'Histoire de Paris.

P. P.

## CONSULTATIONS TECHNIQUES

### RENFORCEMENT D'UN PLANCHER

Le plancher d'un salon de 5<sup>m</sup>90 de largeur et 8<sup>m</sup> de longueur est supporté par onze poutres en sapin de 0.15/0.23 espacées de 0.80 d'axe en axe. Entre celles-ci, et à 0.10 en contre-bas, se trouve un plancher entre poutres supportant les gravois; le parquet est posé sur lambourdes; le plafond est en plâtre sur lattis.



« La charge admise est de 180<sup>k</sup> par mètre carré, poids du plancher, et de 420<sup>k</sup> pour la charge accidentelle; les poutres sont donc de dimensions suffisantes pour écarter toute crainte de rupture. Par contre la flexibilité de ce plancher est excessive; le propriétaire voudrait pouvoir faire danser dans son salon, mais aujourd'hui il suffit d'y marcher un peu lourdement pour que des vibrations fort désagréables se produisent.

« Appelé à donner à ce plancher une rigidité suffisante, je suis assez embarrassé, car il ne m'est permis, ni de placer en dessous des sommiers ou colonnes, ni, en travaillant d'en haut, de toucher aux planchers entre poutres; ceci afin d'éviter que l'on endommage le plafond décoré de peintures de prix. En fait, je dispose d'une hauteur de 0.10 pour tout potage, insuffisante pour recevoir des fers I placés entre les poutres en bois, auxquels seuls incomberaient la mission de recevoir la charge totale.

« Après avoir tourné et retourné le problème sous toutes ses faces, voici à quoi j'arrive :

« Je placerais de chaque côté des poutres en bois des fers  $\square$  type Creusot :  
Hauteur 0.10 ;

Largeur 0.0445 ;  
Épaisseur de l'âme 141/2<sup>m</sup> ;

Valeur de  $\frac{I}{N}$  0.0000522 ;

Poids 17<sup>k</sup> par mètre.

« Ces fers  $\square$  reposeraient à chaque extrémité de 0.10 dans les murs et y seraient solidement encastés. De solides tire-fond au nombre de sept par fer  $\square$  les relieraient aux poutres

« Je n'aime pas les boulons dans le cas particulier car souvent le diamètre du trou percé dans la poutre est plus grand que le boulon lui-même.

« J'avoue ne connaître aucune formule qui me permette par son calcul d'affirmer que le but sera atteint. J'ai le sentiment que tel sera le cas, mais je n'en ai pas la conviction. Qu'en pensez-vous et verriez-vous une autre solution ? »

*Réponse.* — Dans l'état actuel les poutres sont insuffisantes. La charge totale d'une pièce est 5.90 × 0.80 × 600 ou 2,830<sup>k</sup>, le moment est 2,830 ×  $\frac{5.90}{8}$ , soit

2,090. La valeur de  $\frac{I}{n}$  est 0.00132 (tableau

n° 3); le travail du bois est  $\frac{2,090}{0.00132}$  ou 160<sup>k</sup>

par centimètre carré. C'est au moins le double de la charge qui donne toute sécurité.

Avec le renforcement par fers en  $\square$ , la valeur de EI pour les deux fers est proportionnelle à 200 × 0.0001044, soit 0.02088; celle de EI pour le bois, à 18 × 0.00132, ou 0.02380. Les charges que portent respectivement le fer et le bois sont dans le rapport  $\frac{0.02088}{0.02380}$ , ou 0.88 (*Méc. appl.* p. 177). Sur la charge totale de 2,830<sup>k</sup> le fer porte donc 1,320<sup>k</sup> et le bois 1,510<sup>k</sup>.

Le travail est facile à déduire. Pour le fer, le moment est 1,320 ×  $\frac{5.90}{8}$  ou 975;

le travail est  $\frac{975}{0.0001044}$  ou 98<sup>k</sup>3 par millimètre.

Pour le bois, le moment est 1,510 ×  $\frac{5.90}{8}$  ou 1,113. Le travail est  $\frac{1,113}{0.00132}$  ou 84<sup>k</sup>3 par centimètre.

Ces chiffres sont encore élevés. La solution indiquée n'est donc que le minimum du renforcement nécessaire.

P. P.

## NOMINATIONS

M. Henry Révoil, correspondant de l'Institut, vient d'être nommé membre associé de l'Académie royale des beaux-arts de Belgique, en remplacement de feu M. Questel.

M. P. Gottereau, architecte, est nommé officier d'Académie.

## CONCOURS

### VILLE DE PARIS

Il est ouvert, à la date du 15 février 1889, entre tous les architectes français, un concours public pour la construction d'une nouvelle mairie dans le X<sup>e</sup> arrondissement.

Le concours sera clos le 30 avril.

Les documents nécessaires à la rédaction du projet sont remis, contre récépissé, aux concurrents ou à leurs mandataires dûment autorisés, par le premier bureau du service d'Architecture (direction des Travaux), tous les jours, de midi à quatre heures, jusqu'au 9 mars inclusivement, excepté les dimanches et jours fériés.

Les projets présentés feront l'objet d'une exposition publique.

Ils seront jugés par un jury composé :

Du préfet de la Seine ou de son délégué, président, et de neuf membres, savoir :

Trois membres nommés par le Conseil municipal ;

Trois membres désignés par l'Administration ;

Trois membres élus par les concurrents.

Un exemplaire du programme est déposé au bureau de la *Construction moderne*, 17, rue Bonaparte.

### GOVERNEMENT PORTUGAIS

Le programme détaillé du concours ouvert pour la construction d'un palais de justice à Lisbonne, est déposé au bureau de la *Construction moderne*, 17, rue Bonaparte.

Pour les primes et la date d'expiration du concours, voir le n° du 15 décembre 1888.

## NOUVELLES ÉTRANGER

**Exposition internationale des Beaux-Arts.** — L'Association des artistes, à Munich, a pris, dans sa réunion générale du 4 février, la résolution d'organiser, à Munich, une exposition internationale des beaux-arts dans le courant de l'été de 1889, au moment même où aura lieu l'Exposition de Paris.

### PARIS

**Congrès international des architectes en 1889.** — La commission d'études du congrès a, dans ses séances des 23 janvier et 4 février, nommé membres du comité de patronage :

*Membres résidents :* MM. Gosset (Ant.), membre du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la cour de cassation; Tommy-Martin (Abel), avocat à la cour d'appel.

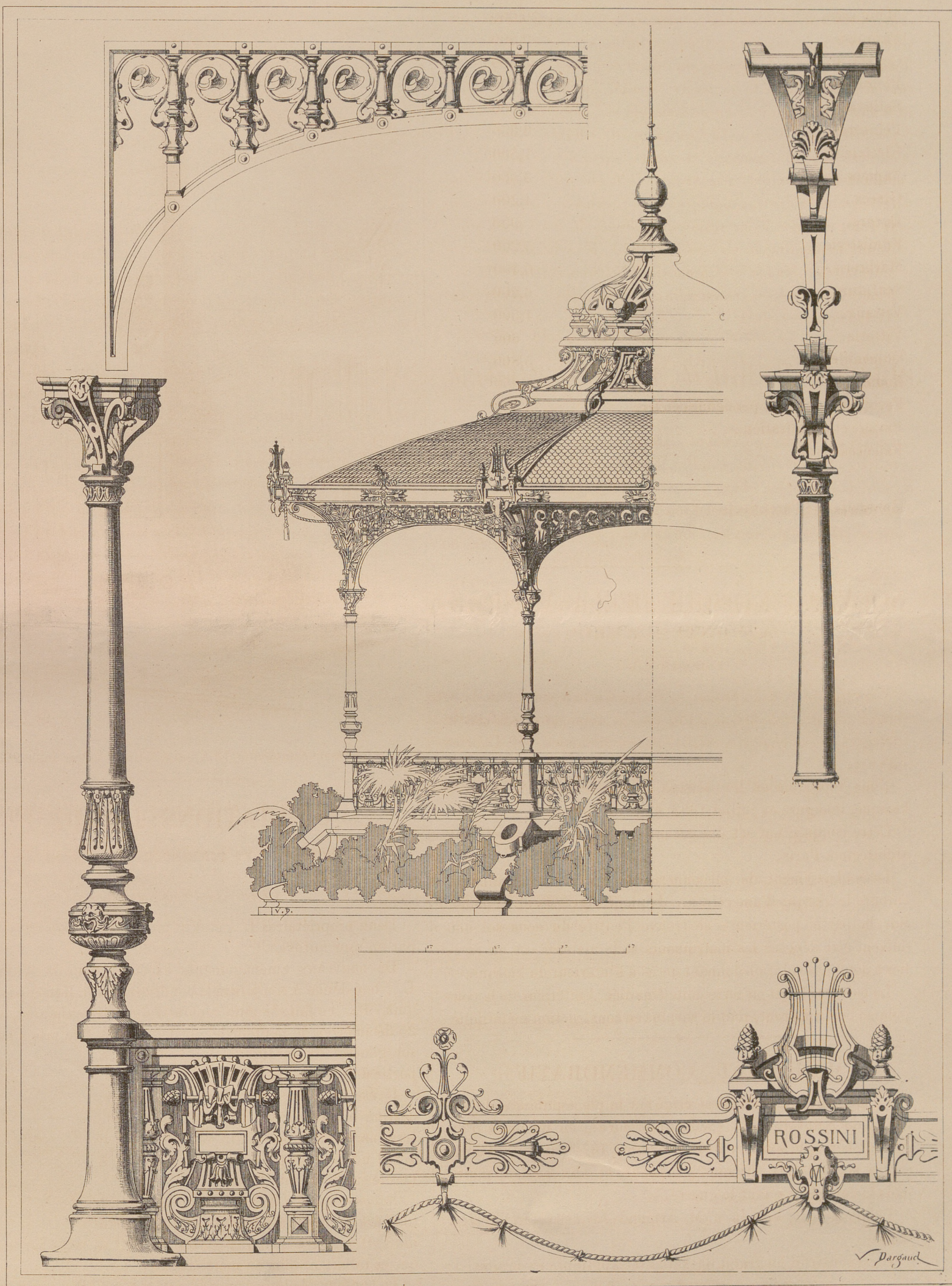
*Membres correspondants étrangers :* MM. Florence, Peurose, Richard Wallace, à Londres; Camillo Boito, à Milan; Bluntschli, à Zurich; Châtelain, à Neuchâtel.

### AVIS A NOS ABONNÉS

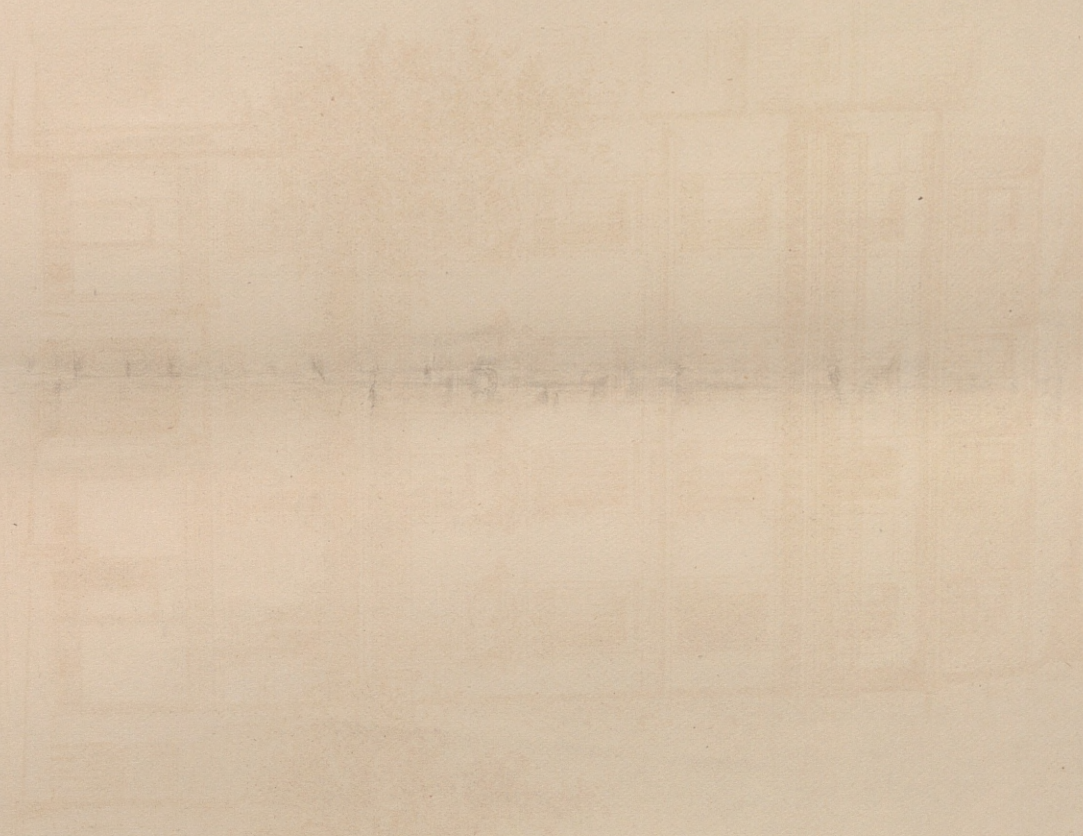
L'administration de la *Construction moderne* a l'honneur de prévenir MM. les abonnés que le journal est remis chaque samedi à l'heure voulue à la poste, bureau central.

La responsabilité des retards dans le service incombe donc à la direction générale des postes à laquelle doivent être adressées directement les réclamations.

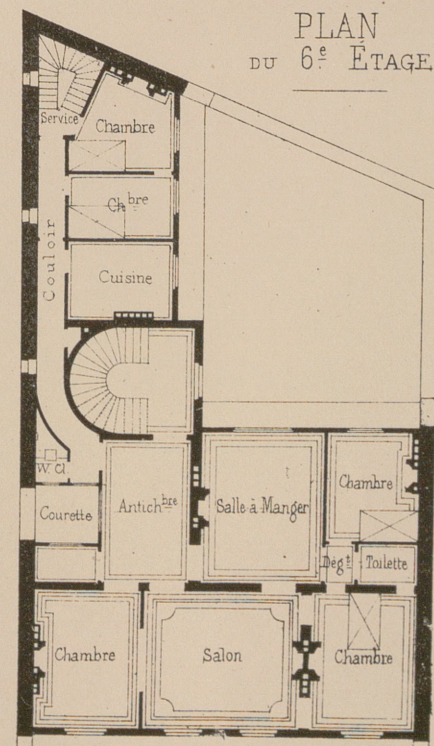
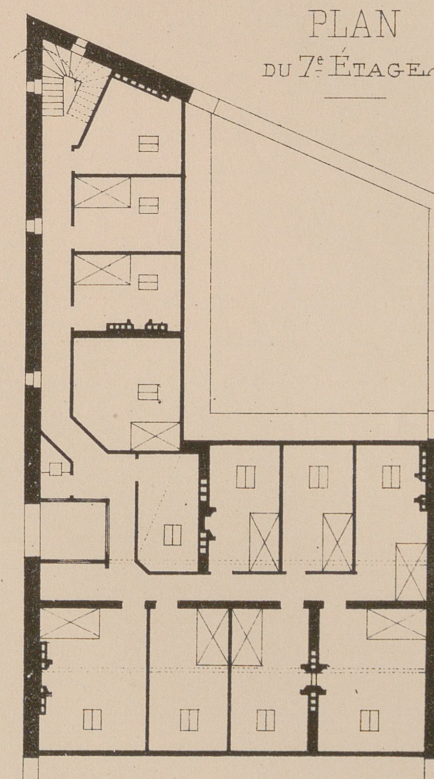
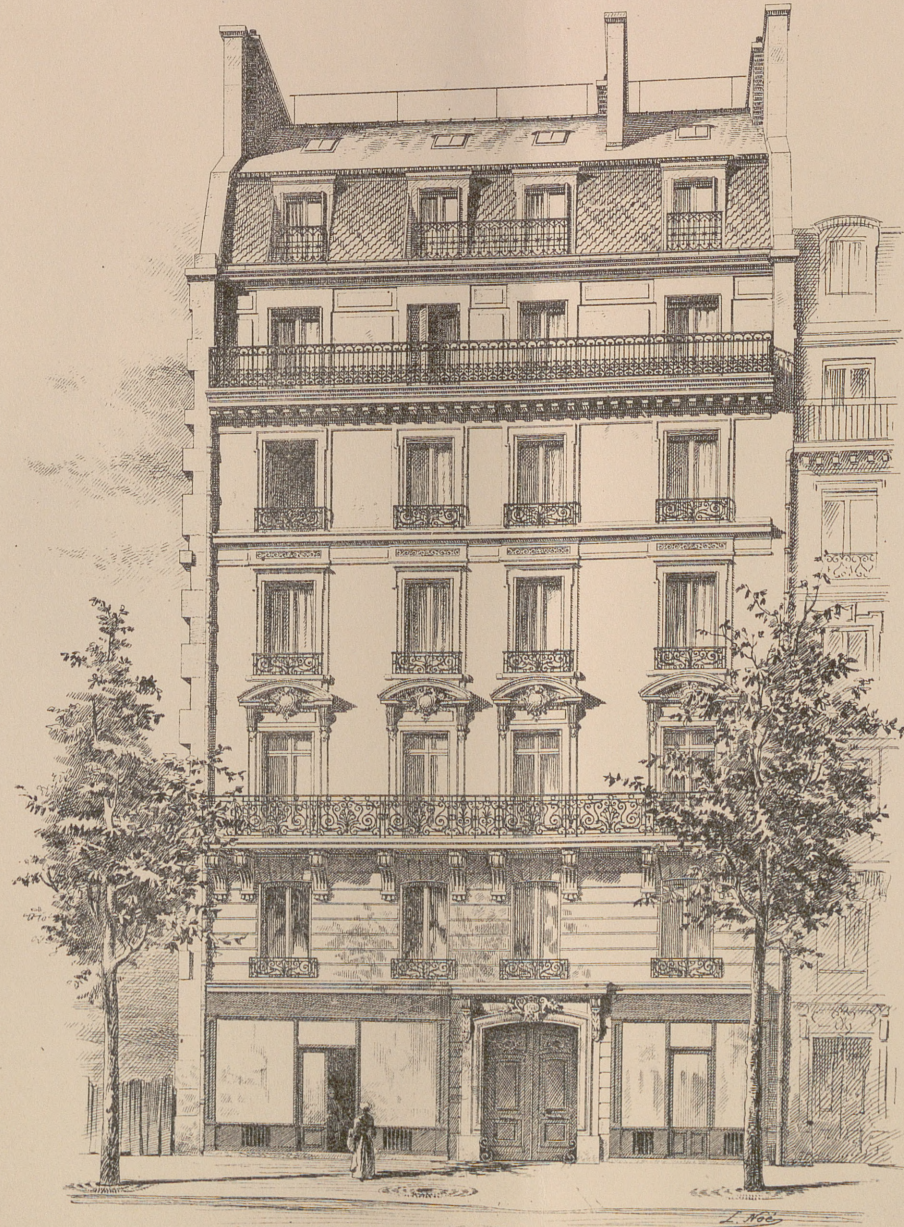
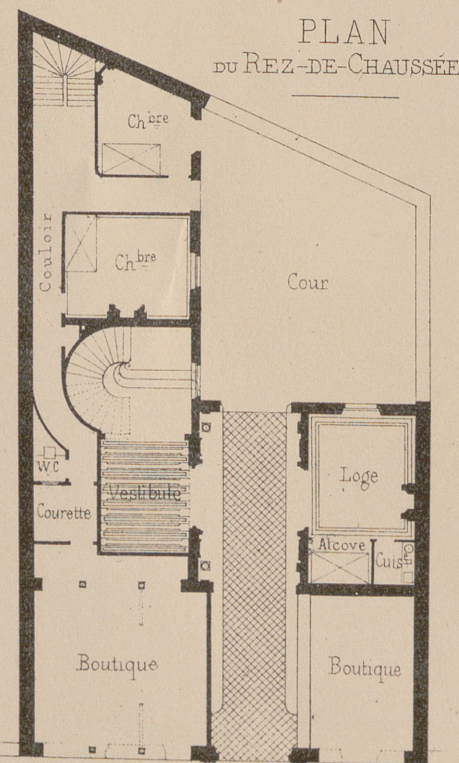
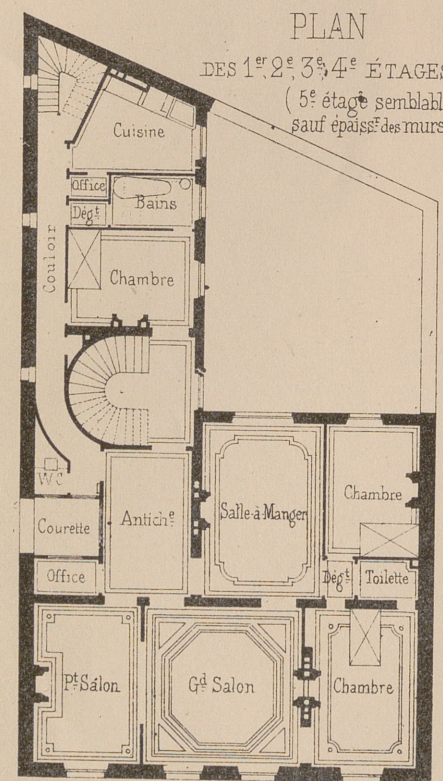
Le Gérant : P. PLANAT.



KIOSQUE DE MUSIQUE A MONTE-CARLO - ARCH. M A G RIVES

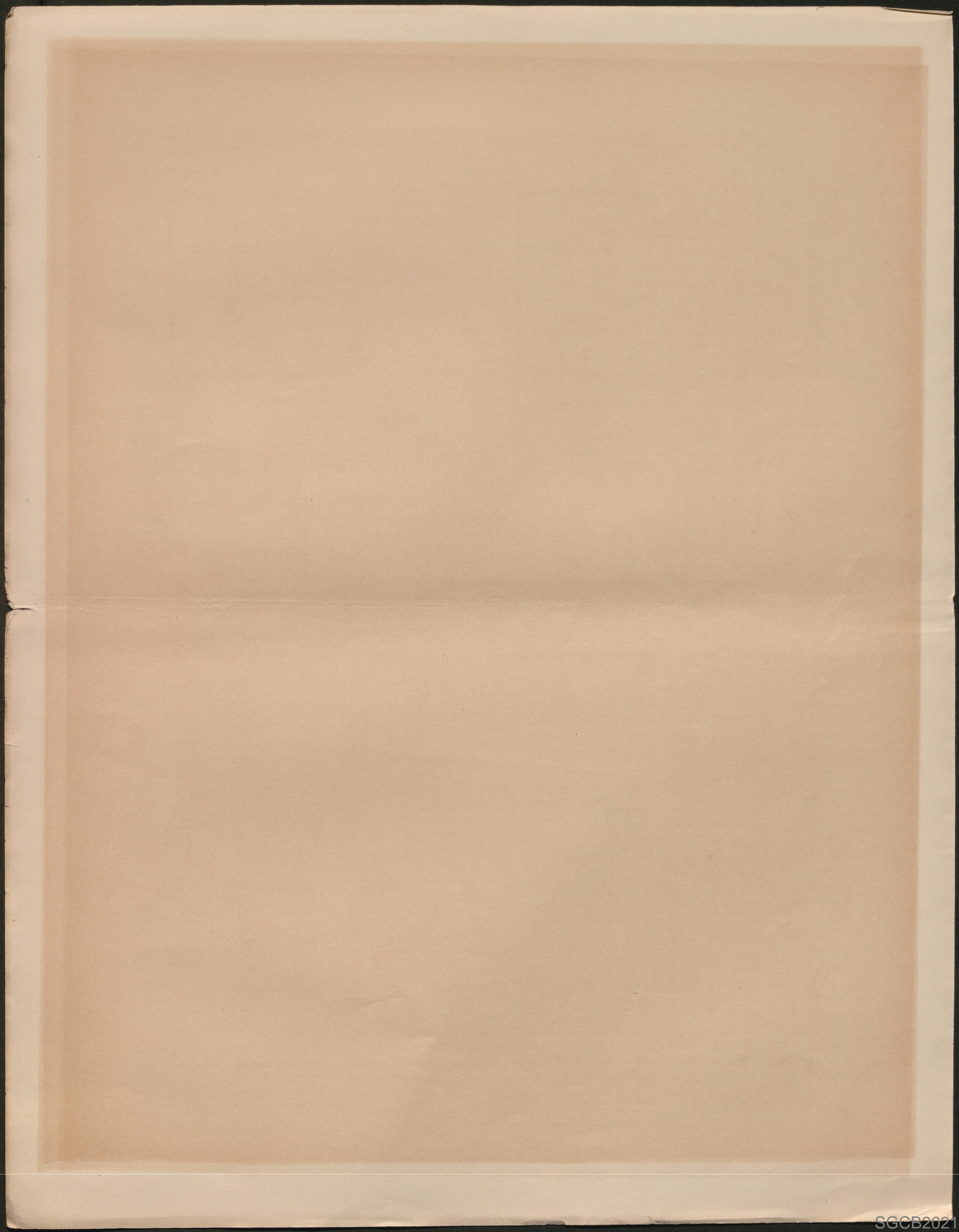






MAISON AVENUE WAGRAM A PARIS - ARCH. M. MAZET.

Héliotypie H. Quinac & C<sup>ie</sup> Bagny, Paris



# PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 3 au 10 février 1889.

SUCRES						
1889	BLANCS N° 3	ROUX, BASE 88°	ROUX ACQUITTÉS	STOCK DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets	les 100 k. nets	BASE 88° les 100 k. nets		BONNE SORTIE les 100 k. nets	BELLE SORTIE les 100 k. nets
Lundi... 4 février ..	39 50 à 39 75	36 50 à ..	88 75 à ..	109.459	108 ..	109 ..
Mardi... 5 ..	40 .. à ..	36 75 à 37 ..	89 .. à 89 25	108.832	108 ..	109 ..
Mercredi 6 ..	40 50 à ..	37 25 à 37 50	89 50 à 89 75	112.032	108 ..	109 ..
Jeudi... 7 ..	40 25 à 40 ..	37 .. à ..	89 25 à ..	111.999	108 50	109 50
Vendredi 8 ..	40 25 à 40 50	37 25 à ..	89 50 à ..	112.404	108 50	109 50
Samedi.. 9 ..	40 75 à 41 ..	37 50 à ..	89 75 à ..	112.510	108 50	109 50
Cote moyenne de la semaine.....	40 25	37 083	89 333	»	»	»

ESPRITS fin, 1<sup>re</sup> qualité 90° non logé, entrepôt Paris.

1889	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes	1889	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes
Lundi... 4 février ..	39 25 à ..	44.400	Jeudi... 7 février ..	39 50 à 39 ..	40.900
Mardi... 5 ..	39 50 ..	44.025	Vendredi 8 ..	39 50 ..	40.900
Mercredi 6 ..	39 75 ..	40.925	Samedi.. 9 ..	40 50 .. 40 ..	40.900

Cote moyenne de la semaine : 39 58 l'hectolitre.

Le stock de Paris est calculé en pipes de 6 h. 20, soit 135 h. par 25 pipes ou unité de livraison sur le marché de Paris.

HUILES (les 100 kilos hors barrière.)

1889	COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE	ARRIVAGES		
	BRUTE TOUS FUTS les 100 k.	ÉPURÉE EN TONN. les 100 k.	TOUS FUTS les 100 kilogr.	COLZA D'EUROPE quintaux	COLZA DES INDES quintaux	LIN quintaux
Lundi... 4 février ..	75 75	85 75	54 25	50	350	250
Mardi... 5 ..	75 50	85 50	54 50	400	50	500
Mercredi 6 ..	75 50	85 50	54 50	400	...	300
Jeudi... 7 ..	75 75	85 75	54 50	1.050	250	700
Vendredi 8 ..	76 ..	86 ..	54 50	500	...	...
Samedi.. 9 ..	76 ..	86 ..	54 50	200	300	250

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kilos bruts.)

1888	1889	1888	1889		
				1888	1889
Lundi... 4 février ..	54 50 à 54 25	56 50 à 56 75	Jeudi... 7 février ..	54 75 à 54 50	57 .. à ..
Mardi... 5 ..	.. ..	57 75 ..	Vendredi 8 ..	54 75 ..	57 25 57 50
Mercredi 6 ..	54 75 ..	57 25 ..	Samedi.. 9 ..	54 75 54 50	57 50 57 25

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)

Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances.....	77 50	Acide stéarique de distillation.....	105 .. à 115 ..
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.	74 ..	— oléique de saponification.....	68 ..
Acide stéarique de saponification.....	112 .. à 120 ..	— de distillation.....	58 .. à 60 ..
		Glycérine brute 28° de saponification.....	105 .. à 110 ..

MÉTAUX

A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.	8 fév. 1889	COURS de la semaine précédente	A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.	8 fév. 1889	COURS de la semaine précédente
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	205 ..	205 ..	Étain Détroits.....	255 ..	262 50
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire..... liv. Havre.	200 ..	200 ..	— Australie.....	257 50	...
Cuivre en lingots et plaques. — Best Selected.....	200 ..	200 ..	— Anglais de Cornouailles. liv. Havre ou Rouen.	260 ..	262 50
— Minerai de Corocoro, les 100 kil. de cuivre contenu.	190 ..	190 ..	Plomb de provenances diverses, marque ordinaire, liv. Havr.	32 75	33 ..
Étain Banka, liv. Hav. ou Par.	265 ..	270 ..	Id. id. liv. Paris.	33 75	34 ..
— Billiton.....	262 50	267 50	Zinc de Silésie... liv. Havre.	48 75	48 50
			— Autres bonnes marq. — liv. Paris.	48 ..	48 ..
				48 50	48 50

Troisième lot. — 69,000.  
 MM. Grandremy et Henon, adj. à 39 de rabais.  
 Quatrième lot. — 30,000.  
 Imprimerie nouvelle, 11, rue Cadet, adj. à 30 30 de rabais.  
 Cinquième lot. — 48,000  
 Imprimerie Chaix, adj. à 24 de rabais.  
 Sixième lot. — 62,000.  
 M. Paul Dupont, rue du Bouloi, 4, adj. à 35.40 de rabais.  
 Septième lot. — 23,000.  
 M. G. Née, 1, rue Cassette, adj. à 20 de rabais.  
 Tribunal de commerce. — 9 février.  
 Démolition des immeubles nécessaires à l'ouverture de l'avenue Ledru-Rollin.  
 Premier lot. — M. A. Lapeyre, rue Letort, 41, adj. à 44,676.  
 Deuxième lot. — M. L. Renoux, 43, boulevard Saint-Marc, adj. à 9,500.  
 Tribunal de commerce. — 9 février.  
 Travaux de menuiserie pour l'entretien d'établissements.  
 Montant: 38,000.  
 Littaut et Saupique, 24.40. — A. Gautié, 26.60. — Guy-Lancerman, 5.20. — Legrand, 20.60. — Beguin, 23.60. — Cadot, 24.50. — Flament, 25 de rabais.  
 L'Espérance du bâtiment, rue des Pyrénées, 81, adj. à 28.10 de rabais.

## ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre  
**Avis.** — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont remis le jeudi soir.  
 14. — Le samedi 23 février 1889. — Adjudication en un lot des travaux à exécuter pour l'installation de l'usine municipale d'électricité aux Halles centrales.  
 15. — *Préfecture de la Seine.*  
 Fourniture d'objets de papeterie et articles classiques pour les écoles communales primaires et maternelles de Paris.  
 Le samedi 23 février 1889, à une heure et demie, au palais du Tribunal de commerce, adjudication des Fournitures classiques nécessaires aux écoles communales primaires et maternelles de Paris, pour une période de trois ans, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1888.  
 Le cahier des charges est déposé au magasin scolaire, 36, quai Henri IV, et au quatrième bureau de l'Enseignement, Préfecture de la Seine, Tuileries, où l'on pourra en prendre connaissance.  
 16. — *Préfecture de la Seine.*  
 Fourniture des articles de dessin nécessaires aux écoles communales de Paris.  
 Le samedi 23 février 1889, à une heure et demie, au Tribunal de commerce, adjudication de la fourniture des Articles de dessin nécessaires aux écoles communales de Paris pendant une période de trois années, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1888.  
 Le cahier des charges est déposé au magasin scolaire, 36, quai Henri IV, et à la Préfecture de la Seine, direction de l'Enseignement, 4<sup>e</sup> bureau, Tuileries, où l'on pourra en prendre connaissance.  
 17. — *Préfecture de la Seine.*  
 Il sera ouvert, du 15 février au 30 avril 1889, entre tous les architectes français, un concours public pour la construction d'une Nouvelle Mairie dans le X<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
 Les clauses et conditions de ce concours sont déterminées dans un programme dressé par la Direction des Travaux de la Préfecture de la Seine.  
 Ce programme, ainsi que les autres documents nécessaires à la rédaction du projet seront remis, contre récépissé, aux concurrents ou à leurs mandataires dûment autorisés, par le 1<sup>er</sup> bureau du Service d'architecture (Direction des Travaux, Hôtel de Ville), tous les jours, de midi à 4 heures, du 15 février au 9 mars inclusivement, excepté les dimanches et jours fériés.

*Préfecture de la Seine.*  
 48. — Fourniture de l'Encre nécessaire aux écoles communales primaires et maternelles de Paris.  
 Le samedi, 23 février 1889, à 1 heure et demie, au Palais du Tribunal de commerce, adjudication de la fourniture de l'Encre nécessaire aux écoles communales primaires et maternelles de Paris, pendant une période de cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1888.  
 Le cahier des charges est déposé au Magasin scolaire, 36, quai Henri IV, et à la Préfecture de la Seine, Direction de l'Enseignement, 4<sup>e</sup> bureau, Tuileries, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE  
 Par le Préfet :  
 Le secrétaire général de la Préfecture.  
 Signé : LAURENCEAU

## FAILLITES

5 février. — Vve Charles, fabricante de cafetières, 60, rue de l'Arbre-Sec (5268). — D. Grand, loueuse de voitures, 13, r. Angélique Compoint (5269). — Sergeant D<sup>e</sup>, épicière, 15, rue du Ruisseau (5270).  
 6 février. — Betheder Dominique, laitier, 29 rue Beaurepaire (5271). — Hupertz, marchand de vins restaurateur, 5, rue Danrémont (5272).  
 7 février. — Barras, marbrier (St-Ouen), 89, avenue Michelet (5273). — Malvin Vve, hôtel meublé, 23, rue Vignon (5274). — Segut Dlle, marchande de vins, 7, boulevard Barbès (5275). — Paris, marchand de vins (Aubervilliers), 2, rue Heurtault (5276). — Blanchet et Cie, commerce de papiers et cartons, 16, rue Commines (5277). — Ayral Hyacinthe, charbonnier, 8, rue du Dragon (5278). — Vve Dehuiche, marchande de vins restaurateur, 50, rue Monge (5279).  
 8 février. — Adrien, négociant en vins, rue de Seine, 51 (5280). — Charlet, marchand de beurre et fromage, 81, rue de Flandres (5281). — Camé, marchand de confection, 16, rue d'Allemagne (5282). — Baron, changeur, 59, faubourg Saint-Denis (5283). — Saint-Joannès, horloger, rue de Malte, 5 (5284). — Ducoux, constructeur-mécanicien, rue St-Charles III (5285). — Gros, entrepreneur de transport, boulevard Richard-Lenoir, 426 (5286). — Brocheré, épicière, 99, rue Cambonne (5287). — Lucas, fabricant de ferrures pour carrosserie, 42, rue Lauriston (5288). — Gelin fils, fondeur en cuivre, 14, boulevard Richard-Lenoir (5289). — Crucionis, marchand de chaussures, 40, rue des Trois Portes (5290). — Gaillard, boulanger, 278, rue Saint-Jacques (5291). — Hainaut, négociant en vins, 72 rue de Charenton.  
 9 février. — De Fauchaux, limonadière, 34, boulevard de Clichy (5293).  
 11 février. — Claircy, négociant en vins, à Saint-Maurice, 13, avenue de l'Asile (5294). — Silvestre, directeur de théâtres, 15, rue de la Chaussée-d'Antin (5295). — Coudert, marchand de chaussures, 90, avenue de Villiers (5296). — Paquis, négociant en peausserie pour chaussures, 82, rue des Marais-Saint-Martin (5297).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

**FORMATIONS**  
 Dansaert et Lewenstein, maison de banque, 11, rue Lafayette. — Société anonyme d'Avances et de Crédit, 131, rue Montmartre. — Lacroix frères, marchands ciriers, 204, rue Saint-Martin. — Biquel et Cie, publication de Journaux coloriés et illustrés, rue Bonaparte, 28. — Araud et Poret, transformation de vieux fer-blancs en fer-blancs étamés, propres et souples, Saint-Ouen, chemins de la Chapelle, 15. — Ducamp et Cie, métaux, rue Le Peletier, 6. — Roux et Cie, appareils à gaz, couverture et plomberie, 114, rue Monge. — Jacquet et Château, layetiers et emballeurs, 105, rue de Turenne. — Hervis et Cie, couverture plomberie, 1, rue Bizet.

NOTA. — Le *Moniteur Général* est honoré de nombreuses souscriptions d'abonnements émanant de différents Ministères, de la Préfecture de la Seine et des Préfectures départementales, des principales Municipalités, des Chambres de commerce, des Tribunaux civils, consulaires, des Justices de paix, de M. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.

**TRAVAUX PARTICULIERS**

**Demandes en autorisation de bâtir.**

*Du 8 février 1889.*

7<sup>e</sup> arr. — Avenue Bosquet, 45 à 23. — Prop., M. E. Foubert, rue de Fécamp, 36. — Bâtiment provisoire pour musée patriotique. — Avenue Bosquet, 52. — Prop., M. E. Foubert. — Bâtiment provisoire pour diorama.  
 11<sup>e</sup> arr. — Rue de la Roquette, 93. — M. D. Dubois, principal locataire. — Construction.  
 12<sup>e</sup> arr. — Rue Nicolai, 58. — Prop., M. Vicque, rue de Wattignies, 26. — Construction (2 étages). — Avenue Daumesnil, 249, rue de Picpus et rue Nouvelle. — Prop., M. Cousté, avenue Marceau, 78. — 4 constructions.  
 13<sup>e</sup> arr. — Avenue de Choisy, 9. — Prop., M. C. Dauphin, avenue de Choisy, 13. — Arch., M. L. Saulier, avenue d'Orléans, 42. — Construction.  
 14<sup>e</sup> arr. — Rue de Montsouris, 24. — Prop., Mme veuve Camus. — Arch., M. E. Guillot, boulevard Maiesherbes, 16. — Ateliers.  
 15<sup>e</sup> arr. — Rue de la Procession, 43. — Prop., M. A. Du-teil, passage des Favorites, 30. — Petite maison d'habitation. — Rue Lourmel, 17, angle du passage Falempin. — Prop., M. F. Coutem, passage Falempin, 2. — Surélévation.  
 16<sup>e</sup> arr. — Rue du Ranelagh, 104 bis. — Prop., Mme veuve A.-G. Whitcomb, rue des Mathurins, 38. — Prop., M. Louis Salvan, boulevard Beauséjour, 49. — Construction.  
 17<sup>e</sup> arr. — Rue Guillaume Tell, 23 bis. — Prop. et arch., M. Delmas, rue du Faubourg Poissonnière, 110. — Etablissement de bains. — Boulevard Pereire, 103. — Prop., Mlle Viargués. — Arch., M. A. Lalanne, rue Fortuny, 34. — Construction.

*Du 9 février 1889.*

4<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Antoine, 137-139. — Prop., M. Alioli. — Arch., M. L. Bailly, rue Pavée, 16. — Redressement du 5<sup>e</sup> étage.  
 8<sup>e</sup> arr. — Avenue Montaigne, 63. — Prop., M. Vanpevenage, rue Amélie, 17 bis. — Construction en bois pour brasserie.  
 9<sup>e</sup> arr. — Rue Viollet-le-Duc, 5. — Prop., M. Lafosse. — Transformation de boutique en logement.  
 10<sup>e</sup> arr. — Rue de Paradis, 44. — Prop., M. Brunswich. — Arch., M. G. Guérin, rue Lafayette, 96. — Construction. — Boulevard de La Chapelle, 41. — Prop., M. Emile Lamy. — Arch., M. A.-U. Berchon, boulevard de Magenta, 2. — Constructions.  
 12<sup>e</sup> arr. — Boulevard Poniatwsky. — Prop., M. Devleeschonner, rue de Dijon, 3. — Construction. — Boulevard Poniatowski. — Prop., M. Thomas, rue des Meuniers, 53. — Construction.  
 14<sup>e</sup> arr. — Rue Couesnon, 42 bis. — Prop., M. Félix Bouquet, rue Monge, 86. — Arch., M. E. Andrieu, avenue d'Orléans, 66. — Surélévation.  
 15<sup>e</sup> arr. — Rue de la Fédération, 84 bis. Prop., M. François. — Surélévation (4 étage).  
 16<sup>e</sup> arr. — Rue des Sablons, 75-77 et rue de la Tour, 76. — Prop., M. Gibert, avenue de Wagram, 127. — Arch., M. Alfred Labouge, rue du Bac, 34. — Construction.  
 18<sup>e</sup> arr. — Rue Doudeauville, 30. — Prop., M. Aymar, rue Dussoubs, 22. — Arch., M. Emile Monnet, rue Stephenson, 4. — Surélévation (4 étage).

*Du 11 février 1889.*

8<sup>e</sup> arr. — Rue des Saussaies 43. — Prop., M. le comte de Pilet Will, rue de Monceau, 55. — Arch., M. O. Raquin, rue Mollien, 3. — Construction.  
 13<sup>e</sup> arr. — Rue de l'Espérance, 27. — Prop., M. Boissonad, boulevard de la Gare, 105. — Petit bâtiment.  
 15<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Charles, 409 bis. — MM. Berthomieu et C<sup>ie</sup>, y demeurant. — Arch., M. J. Filanier, boulevard de Magenta, 488. — Surélévation (4 étage).  
 17<sup>e</sup> arr. — Impasse Boursault, 4 bis. — Prop., M. Pallu-Bringuiet, y demeurant. — Arch., M. Ed. Chospay, rue Bernoulli, 41. — Surélévation.

*Du 12 février 1889.*

5<sup>e</sup> arr. — Rue Censier, 39. — Prop., M. Ch. Lamy. — Arch., M. Gauché, rue du Bac, 3. — Construction.  
 15<sup>e</sup> arr. — Rue Dutot, 44, angle rue du Cotentin. — Prop., M. Noël, y demeurant. — Surélévation.  
 16<sup>e</sup> arr. — Rue Pergolèse, 48. — Prop., M. Albert Paix

rue de Naples, 20. — Transformation d'un hangar en un manège.

17<sup>e</sup> arr. — Rue Labie, 5. — Prop., M. Leboscaïn, rue Lourmel, 47. — Construction.  
 20<sup>e</sup> arr. — Villa Fauchoux, rue des Envierges, 3 et 9. — Prop., M. E. Richard. — Arch., M. E. Duquesne, rue Beaurepaire, 48. — Constructions annexes et modifications. — Rue des Rasselins, 20. — Prop., M. Gartner. — Construction.  
 — Rue des Prairies, 34. — Prop., M. Dauvergne, impasse des Goudriers, 40. — Petit bâtiment.

*Du 13 février 1889.*

6<sup>e</sup> arr. — Boulevard du Montparnasse, 444, et rue Notre-Dame-des-Champs, 94. — Prop., M. Louis Zwallen, boulevard Saint-Marcel, 25. — Construction.  
 16<sup>e</sup> arr. — Rue du Point-du-Jour, 41 projeté. — Prop., M. Perrichont, villa de la Réunion, 14. — Hangar.  
 18<sup>e</sup> arr. — Avenue du Cimetière-du-Nord, 17. — Prop., M. Léon Lambert, y demeurant n° 42. — Construction.

**BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

**RÉSULTATS**

*Ont eu lieu les adjudications ci-après :  
 Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre,  
 et consulter la partie non officielle.*

10. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication, en quatre lots, de l'entreprise pour l'entretien des machines balayeuses des systèmes Sohy et Blot, en usage dans le service de la voie publique.  
 Ajournée.

11. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise de transplantation d'arbres au chariot, du 1<sup>er</sup> février 1889 au 31 décembre 1893.  
 Montant: 50,000.  
 M. Varet, rue Miollis, 30, adj. à 18 de rabais.

12. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux relatifs à l'irrigation et au drainage des plantations, à la pose des grilles d'arbres et des bancs, à exécuter sur les voies plantées et promenades de Paris, ainsi qu'aux bois de Boulogne et de Vincennes, du 1<sup>er</sup> février 1889 au 31 décembre 1893.  
 Montant: 20,000.  
 M. Varet, rue Miollis, 30, adj. à 12.25 de rabais.

13. — Le samedi 9 février 1889. — Adjudication en six lots de l'entreprise des travaux de pavage à exécuter pour le relevé à bout de diverses voies.  
 Rue de Rambuteau (entre les rues Baltard et Pierre-Lescot). — 33,249 fr. 58.  
 M. Etienne, avenue d'Ivry, 70, adj. à 39.90 de rabais.  
 Rue du Faubourg-Saint-Martin (entre le n° 238 et le boulevard de la Villette). — 46,685.83.  
 M. Alloncle, 162, rue des Ardennes, adj. à 37.50 de rabais.  
 Boulevard de Strasbourg (entre le boulevard Saint-Denis et la rue Saint-Laurent). — 443,782.74.  
 M. Alloncle, adj. à 33.60 de rabais.  
 Avenue d'Orléans (entre la place Denfert-Rochereau et la rue Brézin). — 30,777.47.  
 M. Dauphin, 43, avenue de Choisy, adj. à 29.40 de rabais.  
 Avenue de Clichy (entre l'avenue de Saint-Ouen et la rue des Moines). — 52,444.75.  
 M. Lacourrière, 494, rue Marcadet, adj. à 33.40 de rabais.  
 Avenue de Saint-Ouen (entre la rue Balagny et la porte Saint-Ouen). — 66,758.30.  
 M. Lacourrière, adj. à 35 de rabais.

**Nota.** — Les adjudications qui suivent n'ayant pas été communiquées au Moniteur général leurs résultats ont été insérés tardivement et d'office.  
 Tribunal de commerce. — 9 février.  
 Fourniture d'imprimés.  
 Premier lot. — 22,000.  
 Imprimerie Chaix, 20, rue Bergère, adj. à 21 de rabais.  
 Deuxième lot. — 28,000.  
 MM. Grandremy et Henon, quai de la Rapée, 28, adj. à 31.50 de rabais.

**MÉTAUX**

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 17 janvier au 14 février 1889 (Divers changements).

**LES 100 KILOS**

CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN		160 k.
Cours à partir du 29 septembre 1888.					Cours à partir du 13 février 1889.		
En lingots. 2 <sup>e</sup> qual. 210 » — 1 <sup>re</sup> qual.				215 »	Banca en lingots.....		275 »
Cours à partir du 31 octobre 1888.					Anglais — .....		267 50
En planches, mesures du commerce .....				232 50	Cours à partir du 14 novembre 1888.		
					En baguettes, plus-value .....		5 »
					En tuyaux de 9 m/m et plus; laminé de 4 m/m et plus.		340 »
					Cours à partir du 15 mai 1888.		
					En feuilles (pour tout usage).....		400 »
					Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 x 0,50 .....		
					Poids du rouleau.....		1 <sup>000</sup>
					Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 <sup>e</sup> 250...		
					Prix: le mètre .....		» »
					<b>PLOMB</b>		
					Cours à partir du 13 février 1889.		
					En saumons.....		36 »
					Cours à partir du 4 janvier 1889.		
					En tables ou tuyaux ordinaires .....		45 »
					Tuyaux de 0,010 à 0,019.....		48 »
					<b>TUYAUX DOUBLÉS D'ÉTAIN</b>		
					Cours à partir du 6 décembre 1888.		
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)		
					Épaisseur { 5 m/m 1/2 et au-dessus.....		100 »
					en { 4 m/m 1/2 et 5 m/m .....		105 »
					millimètres { 3 m/m 1/2 et 4 m/m.....		110 »
					3 m/m et au-dessus.....		120 »
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.....		» 50
					<b>VEUX PLOMB</b>		
					Cours à partir du 13 février 1889.		
					Vieux pour échange, les 104 kilos.....		10 »
					Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux		29 »
					Fondus.....		27 »
					<b>ZINC</b>		
					Cours à partir du 13 février 1889.		
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq.		51 »
					Cours à partir du 18 septembre 1888.		
					Laminé du n° 8 à 26.....		66 »
					Ondulé.....		66 »
					A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne . . .		66 »
					A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.		66 »
					<b>VEUX ZINC</b>		
					Cours à partir du 3 janvier 1889.		
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé.		» »
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne..		32 »
					Prix marchand zinc de couverture.....		29 »
					Chiffonnier.....		25 »
					<b>ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE</b>		
					Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.		
					Cours à partir du 5 juin 1888.		
					A 30 jours. Escompte 3 0/0.		
					N° 7 épais. 0 <sup>m</sup> /35 poids au m. c. 2 <sup>e</sup> 45		72 50
					8 — 0 <sup>m</sup> /40 — — 2 <sup>e</sup> 80		70 »
					9 — 0 <sup>m</sup> /45 — — 3 <sup>e</sup> 15		67 50
					10 à 14 — 0 <sup>m</sup> 50 à 0 <sup>m</sup> 82 — — 3 <sup>e</sup> 50 à 5 <sup>e</sup> 74		65 »

**NOTA.** — Lire dans la partie non officielle la Revue commerciale, qui renferme les renseignements complémentaires relatifs aux matériaux employés dans la construction. — Reproduction interdite.

